



***Rapport** du groupe de travail
sur le rôle de l'État québécois
dans le capital de risque*

Le Groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque rend public le présent rapport pour répondre au mandat confié par le ministre du Développement économique et régional du Québec, M. Michel Audet, le 10 juillet 2003.

La Direction générale des communications et des services à la clientèle du ministère du Développement économique et régional a coordonné l'édition de ce rapport.

www.mder.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2003

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-41839-5

© Gouvernement du Québec

Québec, le 17 décembre 2003

Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional
Gouvernement du Québec
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,

Le 10 juillet dernier, vous m'avez demandé de présider un groupe de travail chargé d'examiner le rôle de l'État québécois dans le capital de risque.

J'ai le plaisir de vous transmettre aujourd'hui le rapport de ce groupe de travail.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de ce groupe, qui je me permets de le rappeler, ont œuvré à titre bénévole. Je tiens également à souligner l'excellente collaboration qu'ils m'ont apportée et la grande disponibilité dont ils ont su faire preuve tout au long de la réalisation du mandat qui nous avait été confié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes meilleurs sentiments.

Pierre Brunet
Président du groupe de travail

LA SITUATION ACTUELLE

Des structures multiples

- À l'instar de nombreux États et notamment pour faire face à la concurrence de ses principaux voisins, le Québec s'est doté de diverses organisations qui lui permettent d'intervenir dans le domaine du financement des entreprises.
- Si le statut, le rôle et les moyens financiers mis à la disposition de ces organisations ont évolué dans le temps, le portrait qu'on peut en tracer aujourd'hui s'articule autour des 19 entités suivantes, lesquelles sont chacune dirigées par un conseil d'administration distinct:
 - La SGF et ses 12 filiales, dont SOQUIA, SOQUEM, REXFOR et SOQUIP¹;
 - Investissement Québec et sa filiale La Financière du Québec;
 - Les quatre sociétés Innovatech².

Une approche coûteuse

- L'appui du gouvernement au financement des entreprises requiert des efforts financiers substantiels. Pour les 10 dernières années, soit de 1993 à 2002, cet appui représente une somme de plus de 4,6 milliards de dollars. Ainsi, les contributions du gouvernement consenties à Investissement Québec, à la SGF et aux sociétés Innovatech totalisent 3,6 milliards de dollars, auxquels s'additionnent près de un milliard de dollars liés aux coûts des crédits d'impôts accordés aux fonds de travailleurs et à Desjardins³.
- Cet appui a considérablement augmenté au cours des dernières années, puisque près de 80 % de cette somme de 4,6 milliards de dollars ont été consentis de 1998 à 2002, c'est-à-dire pendant la deuxième moitié de cette période de 10 ans.
- Par ailleurs, les événements ont voulu qu'aux plans de développement ambitieux des sociétés publiques de capital de risque s'ajoute une conjoncture difficile, marquée par l'éclatement de la bulle boursière en 2000, ce qui a placé ces sociétés en situation financière désavantageuse. Les pertes importantes qu'elles enregistrent créent actuellement des pressions supplémentaires sur les finances publiques québécoises.

¹ SGF: Société générale de financement

SOQUIA: Société québécoise d'investissement en agroalimentaire

SOQUEM: Société québécoise d'exploration minière

REXFOR: Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec

SOQUIP: Société québécoise d'initiatives pétrolières

² Sociétés Innovatech du Grand Montréal, Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, Innovatech du Sud du Québec et Innovatech Régions ressources

³ Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Fondation CSN et Capital régional et coopératif Desjardins

Une place prépondérante du secteur public

- Les efforts importants que le gouvernement du Québec a consentis au cours des dernières années en appui au financement des entreprises ont fait que la place du secteur public dans le marché québécois du capital de risque a crû notablement, si bien qu'elle est devenue prépondérante.
- Ainsi, en 2002, quelque 70 % des montants investis en capital de risque au Québec ont un caractère « public », qu'ils proviennent des sociétés d'État ou de fonds bénéficiant de mesures fiscales. La situation en Ontario est complètement différente alors que la proportion équivalente est d'environ 30 %.
- Par ailleurs, la situation québécoise se distingue également de celle de l'Ontario en ce que la proportion de capital étranger investi en capital de risque y est près de quatre fois moins importante, soit environ 10 % par rapport à 40 % en Ontario.

Des carences spécifiques dans la chaîne de financement des entreprises

Voir illustration à l'annexe 1, page 10

- Les études réalisées relativement à l'offre de capital de risque au Québec font ressortir que, malgré une offre globalement suffisante, on dénote trois carences spécifiques dans la chaîne de financement des entreprises.
- Même si le gouvernement intervient de façon importante en matière de capital de risque, deux carences sont observées dans la chaîne de financement des entreprises des secteurs des technologies de l'information et des sciences de la santé :
 - une première pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage ;
 - une deuxième pour les entreprises requérant des rondes de financement de taille importante (plus de 20 millions de dollars), au moment où elles atteignent l'étape de l'expansion qui coïncide généralement avec celle de la commercialisation de leurs produits.
- En région, on note également une faible présence du secteur privé dans le créneau des petits financements, laquelle peut s'expliquer par des niveaux de risque élevés, des coûts de transaction importants mais aussi par une forte présence d'acteurs publics. Cette situation fausse les règles usuelles du marché et crée une dynamique qui laisse peu d'espace au secteur privé pour se développer, une situation en porte-à-faux par rapport à la volonté clairement exprimée par le milieu régional, et ses gens d'affaires, de se prendre davantage en main, et ce, en fonction de leurs propres priorités.

Un mode d'intervention plus ciblé pour le gouvernement

- Afin d'en arriver à un meilleur partage des rôles entre les secteurs privé et public dans le marché du capital de risque et, à l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs pays industrialisés depuis quelques années, le groupe de travail préconise de rompre avec le modèle actuel où le secteur public occupe une place prépondérante pour adopter une nouvelle approche où ce dernier jouerait un rôle plus ciblé, davantage complémentaire, un rôle d'appui au secteur privé.
- Les changements proposés par le groupe de travail sont, à plusieurs égards, majeurs et exigeront, si le gouvernement accepte d'y donner suite, un certain temps avant de se réaliser complètement. Une période de transition est requise pour assurer un passage harmonieux vers la nouvelle approche proposée où le secteur privé serait appelé à jouer un rôle beaucoup plus important.

Une simplification des structures

- L'organisation actuelle des sociétés publiques québécoises de capital de risque, qui comprend pas moins de 19 entités distinctes, et autant de conseils d'administration, forme une structure lourde et disparate, qu'il convient de simplifier de manière à l'alléger et à favoriser une meilleure cohésion d'action.
- Dans cet esprit, le groupe de travail recommande de maintenir uniquement deux sociétés d'État vouées au financement des entreprises:
 - la SGF, qui intervient d'abord par des prises de participation dans des projets de grande envergure;
 - Investissement Québec, qui intervient d'abord en consentant des prêts et des garanties de prêts à des entreprises, en particulier des PME.
- Pour ce faire, le groupe de travail propose l'intégration complète des 12 filiales de la SGF dans sa structure de même que la disparition de La Financière du Québec, en tant que filiale d'Investissement Québec.
- Dans la perspective d'un allègement des structures, d'un rôle accru du secteur privé garant d'une plus grande discipline de marché et d'un soutien financier public ramené à un niveau plus compatible avec les capacités de l'État, le groupe de travail propose de mettre en place un fonds mixte, à propriété publique et privée, spécialisé en haute technologie dont les activités remplaceraient celles des sociétés Innovatech, qui, conséquemment, seraient dissoutes.

Un rôle recentré pour la SGF

- Le groupe de travail considère qu'une société comme la SGF constitue un outil essentiel d'intervention en matière de développement économique mais qu'un virage s'impose pour restaurer la rentabilité de son portefeuille. Pour ce faire, le groupe de travail recommande que la SGF se retire des projets où sa contribution est inférieure à 20 millions de dollars. Ce faisant, la SGF ne serait plus en concurrence directe avec d'autres intervenants sur le marché et pourrait se concentrer sur les projets d'envergure, sauf dans les secteurs spécifiques de l'agroalimentaire, de la foresterie et des mines où elle détient une expertise reconnue pour des projets de plus petite taille.
- Le groupe de travail recommande que la SGF mette en œuvre un plan de réalisation de ses placements de façon à dégager les liquidités requises pour que ses activités s'autofinancent entièrement au cours des prochaines années.
- Cette façon de faire permettra des économies substantielles en comparaison de la planification précédente de la SGF, qui prévoyait des apports gouvernementaux de l'ordre de 400 millions de dollars par an pour la période 2002-2006.
- Le groupe de travail prend acte toutefois que la SGF estime avoir besoin d'un apport additionnel non récurrent de 200 millions de dollars pour respecter ses engagements et pour qu'ensuite ses activités s'autofinancent.

Un accent plus marqué sur sa mission principale pour Investissement Québec

- Afin de contenir les apports publics nécessaires à la réalisation du mandat d'Investissement Québec, le groupe de travail considère qu'il y a lieu que celle-ci concentre ses activités sur sa mission principale, soit le prêt et la garantie de prêt aux entreprises, surtout aux PME, et intervienne de manière plus ciblée dans le cadre du programme FAIRE, qui représente une part de plus en plus importante des apports gouvernementaux actuellement consentis à Investissement Québec.
- De plus, Investissement Québec devrait prendre les mesures requises pour réduire de manière significative les pertes sur prêts qu'elle doit assumer et pour que, d'ici quatre ans, ses coûts d'exploitation s'autofinancent. Dans ce dernier cas, les économies pour le gouvernement pourraient atteindre environ 25 millions de dollars par an.

Une place plus grande pour le secteur privé en haute technologie

- Afin de combler les carences identifiées dans la chaîne de financement des entreprises des secteurs des technologies de l'information et des sciences de la santé et d'en arriver à un meilleur partage des rôles entre les secteurs privé et public, le groupe de travail recommande de mettre en place les conditions requises en vue de la création :
 - d'un fonds de financement mixte, privé-public, spécialisé en haute technologie pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage. La contribution gouvernementale à ce fonds devrait être de un dollar pour chaque investissement de deux dollars de capitaux privés;
 - d'un fonds de financement entièrement privé pour les entreprises de haute technologie requérant des rondes de financement de taille importante (plus de 20 millions de dollars) lorsqu'elles atteignent l'étape de la commercialisation de leurs produits.

- Le groupe de travail estime que le fonds mixte, privé-public, spécialisé pourrait demander, lorsqu'il aura atteint son rythme de croisière, des apports gouvernementaux annuels d'environ 33 millions de dollars pour combler de manière satisfaisante les besoins annuels de capital de risque des entreprises estimés à environ 100 millions. Un tel apport représenterait le tiers de la souscription 2002-2003 du gouvernement pour les quatre sociétés Innovatech, qui totalisait 99 millions de dollars.
- Par ailleurs, pendant la période de transition requise pour se départir de manière ordonnée et graduelle des portefeuilles actuels des sociétés Innovatech, certains placements pourraient appeler des réinvestissements. Les besoins à ce titre pourraient totaliser une somme de quelque 80 millions de dollars, répartie sur les trois prochaines années. Le groupe de travail considère cependant qu'une analyse plus approfondie est nécessaire avant de statuer de manière définitive sur cette question.

Une plus grande prise en main par la communauté d'affaires régionale

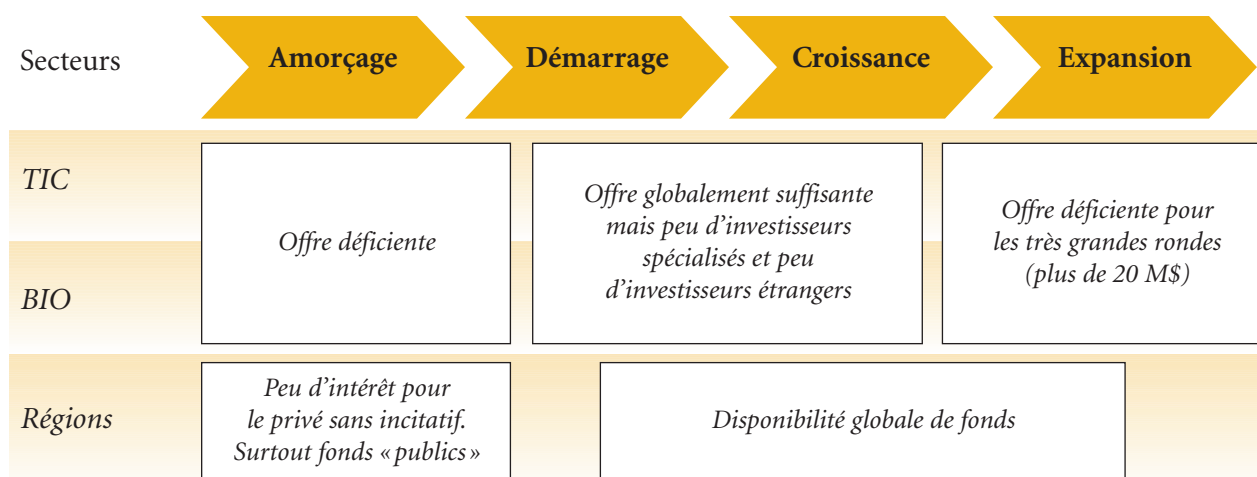
- Afin de favoriser une plus grande prise en main par la communauté d'affaires régionale du financement des projets de petite taille, le groupe de travail recommande de mettre en place les conditions utiles en vue de la création, dans toutes les régions du Québec, de « fonds d'initiatives régionales » (FIR) à propriété privée et publique.
- Le gouvernement contribuerait à hauteur de deux dollars pour chaque dollar fourni par le secteur privé pour constituer un fonds dont la gestion serait confiée à la communauté d'affaires régionale. La mise en place d'un FIR dans chacune des 17 régions du Québec demanderait à terme un apport gouvernemental de 34 millions de dollars, soit les deux tiers de l'enveloppe totale requise de 51 millions. Les montants nécessaires pourraient toutefois être plus élevés, puisque certains FIR pourraient atteindre une plus grande taille et que, dans certaines régions, plus d'un FIR pourrait être créé.
- Par ailleurs, le groupe de travail considère que les FIR pourront inscrire leur action dans la perspective des consensus régionaux acquis grâce aux efforts de concertation que le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) a su canaliser en favorisant l'identification de créneaux d'excellence en partenariat avec la communauté d'affaires régionale.

Un comité *ad hoc* sur les incitatifs fiscaux et les assouplissements réglementaires

- De façon à susciter une participation adéquate et suffisante du secteur privé aux trois nouveaux types de fonds proposés et à l'instar de ce qui a été fait dans de nombreux pays, le groupe de travail considère essentiel d'examiner l'opportunité et la faisabilité de la mise en place de mesures fiscales.
- Le groupe de travail propose à cet effet la mise sur pied immédiate d'un comité *ad hoc* regroupant des représentants du ministère des Finances du Québec, du ministère du Développement économique et régional et du milieu des affaires qui devrait soumettre des propositions concrètes au gouvernement au début de 2004.
- Le comité *ad hoc* pourrait également examiner la pertinence d'appliquer certains assouplissements réglementaires, qui viendraient favoriser la mise en place du fonds d'expansion privé en haute technologie pour les rondes de plus de 20 millions de dollars.

ANNEXE 1

DES CARENCES SPÉCIFIQUES DANS LA CHAÎNE DE FINANCEMENT AU QUÉBEC



TIC: Technologies de l'information et des télécommunications

BIO: Biotechnologies

Sources: Secor et Ernst & Young

Note: Au tout début de la chaîne de financement, en amont de l'amorçage, se trouvent les sociétés de valorisation universitaire.



TABLE DES MATIÈRES

1-	Le groupe de travail	13
2-	Les principes et les orientations	15
3-	Le contexte	17
4-	La Société générale de financement (SGF)	21
5-	La société Investissement Québec	29
6-	Les sociétés Innovatech	37
7-	Le financement d'entreprises dans les régions	49

1 LE GROUPE DE TRAVAIL

Le 10 juillet 2003, le ministre du Développement économique et régional du Québec, M. Michel Audet, a annoncé la formation d'un groupe de travail chargé d'examiner le rôle de l'État québécois dans le capital de risque. Il a alors demandé que le rapport du groupe de travail lui soit soumis le 30 novembre 2003.

Composition

Le groupe de travail était composé des personnes ci-dessous.

Président	Pierre Brunet	président de l'Institut canadien des comptables agréés
Membres permanents	Luc Chabot	président et chef de l'exploitation de Desjardins Capital de risque et président-directeur général de Capital régional et coopératif Desjardins
	Robert Cloutier	président de A. de la Chevrotière inc.
	Marie-France Poulin	vice-présidente de Maax inc.
Participants <i>ad hoc</i>	Jean Houde	président-directeur général d'Investissement Québec
	Henri A. Roy	président-directeur général par intérim de la SGF
	Jean Pronovost	sous-ministre du Développement économique et régional (MDER)
Secrétaire	Marc Leduc	Directeur des politiques et de l'entrepreneurship au MDER

Les présidents des quatre sociétés Innovatech et les sous-ministres de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ont aussi contribué aux travaux du groupe de travail.

Les membres du groupe de travail ont offert leur contribution de manière bénévole.

Le soutien administratif et l'appui technique ont été assurés par le MDER.

Mandat

Le groupe de travail devait dresser un portrait juste de la situation des sociétés publiques québécoises qui interviennent en matière de capital de risque et dégager des pistes pouvant guider le gouvernement dans sa démarche de modernisation de la mission et des façons de faire de ces sociétés.

Le groupe de travail devait évaluer les besoins en capital de risque public et privé au Québec, voir quel rôle le gouvernement doit exercer dans ce marché, spécifier, le cas échéant, les ajustements que les organismes touchés devront effectuer et préciser les modifications spécifiques à apporter aux structures des sociétés publiques québécoises qui interviennent en matière de capital de risque.

Processus de consultation

À la suite de l'invitation qu'il a lancée publiquement le 5 septembre 2003, le groupe de travail a reçu pas moins de 52 mémoires provenant de divers intervenants, particuliers, entreprises privées, syndicats, associations diverses, etc. Les commentaires et recommandations contenues dans ces mémoires ont alimenté les réflexions du groupe de travail.

Rencontres du groupe de travail

De la mi-août 2003 au début de décembre 2003, le groupe de travail a tenu neuf rencontres.

Dans le cadre de ces rencontres, le groupe de travail a reçu diverses organisations qui ont fait une présentation sur la situation et les enjeux du capital de risque au Québec et leur vision du virage que devrait prendre l'industrie au cours des prochaines années. Il s'agit des organismes suivants :

- les sociétés publiques directement visées par le mandat du groupe de travail, à savoir la SGF, Investissement Québec et les quatre sociétés Innovatech;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
- des entreprises des secteurs des technologies de l'information et des biotechnologies, soit Bio-Québec et Inter Logiq;
- des représentants de l'industrie du capital de risque, soit Bernard Coupal et Claude Miron, respectivement président de T²C² et Réseau Capital;
- des représentants du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ);
- des représentants des groupes SECOR et Ernst & Young.

Les membres du groupe de travail tiennent à souligner un certain nombre de principes et d'orientations qui ont guidé leurs travaux et ont servi d'appui à l'élaboration des recommandations.

Le capital de risque, un élément clé du développement économique

Il est largement reconnu que l'industrie du capital de risque constitue un des éléments clés de l'innovation et du développement économique. Il s'agit d'un outil essentiel favorisant l'émergence et la croissance des entreprises, notamment celles des secteurs de la haute technologie, qui contribuent significativement à la modernisation de l'économie, à l'amélioration de sa productivité globale et à la création d'emplois.

Étant donné le caractère très ouvert de l'économie québécoise et le mouvement de mondialisation des marchés qui prend de plus en plus d'importance, le développement des secteurs de l'économie permettant d'améliorer sa productivité et sa compétitivité doit être considéré comme un facteur essentiel pour favoriser sa croissance.

Un rôle gouvernemental majeur mais complémentaire de celui du secteur privé

Tous les pays industrialisés se sont donné un cadre et des outils visant à favoriser le développement économique. À ce titre, la pertinence d'un apport gouvernemental significatif dans le domaine du financement des entreprises est indéniable, notamment dans les secteurs de la haute technologie, dans le domaine du développement régional et des PME, de même que dans le créneau bien spécifique et exigeant des grands projets.

Le gouvernement doit cependant définir son rôle de manière à compléter celui du secteur privé et circonscrire son intervention aux domaines où ce dernier ne peut, à lui seul, répondre adéquatement aux besoins, particulièrement en raison des niveaux de risques trop élevés qu'ils comportent.

Le gouvernement devrait tendre à structurer ses mesures d'appui en empruntant une approche moins directe et chercher à mettre en oeuvre des mesures basées sur l'approche par levier par laquelle l'effort gouvernemental est lié à un apport simultané de capital privé et où la gestion est confiée au secteur privé.

Les structures sur lesquelles s'appuie l'intervention gouvernementale doivent être légères et simples de façon à favoriser une action plus unifiée et à réduire les coûts.

Les rôles des différents acteurs publics doivent être précisés pour s'assurer que l'État intervient partout où il y a lieu qu'il le fasse tout en éliminant les chevauchements.

Les interventions gouvernementales, et les efforts financiers qui en découlent, doivent être adéquatement ciblées pour en maximiser le rendement et en diminuer le coût.

Un meilleur partage des risques, gage de meilleurs choix de financement

Si le gouvernement a un rôle certain à jouer en matière d'apport de capital de risque, il importe que les interventions du secteur public s'inscrivent dans un cadre permettant de mieux garantir leur pertinence et leur efficacité.

Il y a lieu, d'une part, de s'assurer que les acteurs qui gèrent les investissements publics répondent à des critères de rendement minimum et, d'autre part, de favoriser le plus possible un partage des risques avec des acteurs du secteur privé, les promoteurs de projets ou les investisseurs privés. Un meilleur partage des coûts et des risques avec le secteur privé, pour qui la survie passe nécessairement par l'efficacité, garantit mieux des choix d'investissements rationnels.

L'intervention gouvernementale doit être balisée de telle sorte que les décisions sont prises davantage sur une base d'affaires et qu'il y a une prise en charge adéquate du risque, notamment par le promoteur du projet. Dans cet esprit, il pourrait être pertinent que le gouvernement prévoie des règles spécifiques afin de limiter le cumul des aides gouvernementales.

Un secteur privé du capital de risque à développer

L'industrie québécoise du capital de risque est jeune et repose actuellement, pour une part importante, sur le secteur public, ce qui implique une mobilisation de fonds gouvernementaux de plus en plus difficile à justifier. Recentrer les interventions de l'État libérera un espace que peut avantageusement occuper le secteur privé et dynamisera l'industrie québécoise du capital de risque qui, de là, pourra mieux faire face à la concurrence mondiale.

Un secteur privé plus fort et plus dynamique pourra aussi très certainement favoriser la venue de capital de risque étranger, un apport qui est, pour l'instant, marginal au Québec. En s'associant à des partenaires étrangers, l'industrie québécoise pourrait être plus incisive, mobiliser davantage de fonds et développer son expertise.

Enfin, même si son nom le dit, il paraît utile de rappeler que, par définition, l'industrie du capital de risque se caractérise par un niveau élevé de risques encourus par les investisseurs. Dans cette industrie, pour 100 dossiers reçus, 10 seront retenus. De ces 10 dossiers, deux s'avéreront de retentissants échecs, six vivront un certain temps sans jamais vraiment décoller et, enfin, deux connaîtront un franc succès permettant aux investisseurs d'obtenir un rendement sur leurs investissements. Ainsi, il ne faudra pas se surprendre du fait, qu'en raison de ses particularités propres, l'industrie du capital de risque commande, pour être viable, des taux de rendement plus élevés que le financement traditionnel (ex. : bancaire).

Une période de transition

L'approche préconisée par le groupe de travail invite le secteur public à jouer un rôle plus ciblé en matière de capital de risque et, conséquemment, à appuyer le développement du secteur privé. Une période de transition sera requise pour effectuer ce virage majeur, qui représente un changement de culture important.

3 LE CONTEXTE

Avant d'aborder les questions spécifiques liées aux rôles des différentes sociétés publiques québécoises de capital de risque, il y a lieu de passer rapidement en revue un certain nombre d'éléments situant le contexte dans lequel s'inscrivent les interventions de l'État québécois en matière de capital de risque.

Des structures multiples

- À l'instar de nombreux États et notamment pour faire face à la concurrence de ses principaux voisins, le Québec s'est doté de divers outils qui lui permettent d'intervenir dans le domaine du financement des entreprises.
- Si le statut, le rôle et les moyens financiers mis à la disposition de ces organisations ont évolué dans le temps, le portrait qu'on peut en tracer aujourd'hui s'articule autour des 19 entités suivantes, lesquelles ont chacune leur conseil d'administration propre:
 - La SGF et ses 12 filiales, dont SOQUIA, SOQUEM, REXFOR et SOQUIP⁴;
 - Investissement Québec et sa filiale La Financière du Québec;
 - Les quatre sociétés Innovatech⁵.

L'encadrement de l'intervention de l'État en matière d'appui au financement des entreprises que forment ces multiples structures peut certainement être qualifié de lourd.

Une approche coûteuse

- L'appui du gouvernement au financement des entreprises requiert des efforts financiers substantiels. Pour les 10 dernières années, soit de 1993 à 2002, cet appui représente une somme de plus de 4,6 milliards de dollars. Ainsi, les contributions du gouvernement consenties à Investissement Québec, à la SGF et aux sociétés Innovatech totalisent 3,6 milliards de dollars, auxquels s'additionnent près de un milliard de dollars liés aux coûts des crédits d'impôts accordés aux fonds de travailleurs et à Desjardins⁶.
- Cet appui a considérablement augmenté au cours des dernières années, puisque près de 80 % de cette somme de 4,6 milliards ont été consentis de 1998 à 2002, c'est-à-dire pendant la deuxième moitié de cette période de 10 ans.
- Par ailleurs, les événements ont voulu qu'aux plans de développement ambitieux des sociétés publiques de capital de risque s'ajoute une conjoncture difficile, marquée par l'éclatement de la bulle boursière en 2000, ce qui a placé ces sociétés en situation financière désavantageuse. Les pertes importantes qu'elles enregistrent créent actuellement des pressions supplémentaires sur les finances publiques québécoises.

⁴ SGF: Société générale de financement

SOQUIA: Société québécoise d'investissement en agroalimentaire

SOQUEM: Société québécoise d'exploration minière

REXFOR: Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec

SOQUIP: Société québécoise d'initiatives pétrolières

⁵ Sociétés Innovatech du Grand Montréal, Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, Innovatech du Sud du Québec et Innovatech Régions ressources

⁶ Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Fondation CSN, Capital régional et coopératif Desjardins

APPUI DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES, M\$

Interventions directes				Mesures fiscales	TOTAL
	Investissement Québec	SGF	Innovatech	FSTQ-CSN-Desjardins	
1993-1997	542	83	121	275	1 021 (22 %)
1998-2002	1 180	1 300	438	701	3 619 (78 %)
Total	1 722	1 383	559	976	4 640 (100 %)

Sources : SGF et ministère des Finances du Québec
Données détaillées à l'annexe 1, page 20

Note : Le portrait présenté dans le tableau ci-dessus ne tient pas compte d'autres contributions comme les prêts accordés aux fonds locaux de développement, les subventions relatives aux dépenses de fonctionnement des fonds régionaux de la FTQ ou encore les contributions récentes aux fonds pour les femmes entrepreneures.

Une place prépondérante du secteur public

- Les efforts importants que le gouvernement du Québec a consentis au cours des dernières années en appui au financement des entreprises ont fait que la place du secteur public dans le marché québécois du capital de risque a crû notablement, si bien qu'elle est devenue prépondérante.
- Ainsi, en 2002, quelque 70 % des montants investis en capital de risque au Québec ont un caractère « public », qu'ils proviennent des sociétés d'État ou de fonds bénéficiant de mesures fiscales. La situation en Ontario est complètement différente alors que la proportion équivalente est d'environ 30 %.
- Par ailleurs, la situation québécoise se distingue également de celle de l'Ontario en ce que la proportion de capital étranger investi en capital de risque y est près de quatre fois moins importante, soit environ 10 % par rapport à 40 % en Ontario.

Une approche qui vient fausser les règles du marché

La présence importante du secteur public dans le marché québécois fait qu'une forte proportion des investisseurs poursuit des objectifs autres que le rendement, en ayant comme principal mandat la création d'emplois et le développement économique.

Cette approche ne tient pas compte des règles usuelles du marché et rend beaucoup plus frileux et hésitants les investisseurs privés et étrangers, qui tendent tout naturellement à s'associer à des gestionnaires de fonds d'expérience ayant comme objectif le rendement.

Des carences spécifiques dans la chaîne de financement

- Les études réalisées relativement à l'offre de capital de risque au Québec font ressortir que, malgré une offre globalement suffisante, on dénote trois carences spécifiques dans la chaîne de financement des entreprises.

Technologies de l'information et sciences de la santé

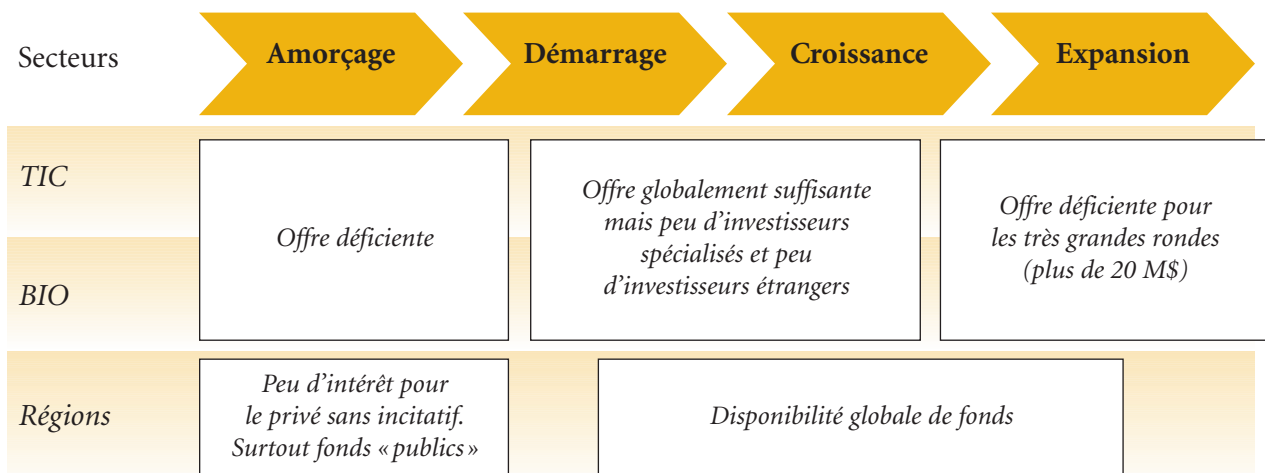
Même si le gouvernement intervient de façon importante en matière de capital de risque, deux carences sont observées dans la chaîne de financement des entreprises des secteurs des technologies de l'information et des sciences de la santé :

- une première pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage;
- une deuxième pour les entreprises requérant des rondes de financement de taille importante (plus de 20 millions de dollars), au moment où elles atteignent l'étape de la commercialisation de leurs produits.

Une volonté de prise en main exprimée par les régions

En région, on note également une faible présence du secteur privé dans le créneau des petits financements, laquelle peut s'expliquer par des niveaux de risque élevés, des coûts de transaction importants mais aussi par une forte présence d'acteurs publics. Cette situation fausse les règles usuelles du marché et crée une dynamique qui laisse peu d'espace au secteur privé pour se développer, une situation en porte-à-faux par rapport à la volonté clairement exprimée par le milieu régional, et ses gens d'affaires, de se prendre davantage en main, et ce, en fonction de leurs propres priorités.

DES CARENCES SPÉCIFIQUES DANS LA CHAÎNE DE FINANCEMENT AU QUÉBEC



TIC: Technologies de l'information et des télécommunications

BIO: Biotechnologies

Sources: Secor et Ernst & Young

Note: Au tout début de la chaîne de financement, en amont de l'amorçage, se trouvent les sociétés de valorisation universitaire.

ANNEXE 1

APPUI DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

(en millions de dollars)

	Interventions directes						Mesures fiscales	Total
	Investissement Québec	SGF	Innovatech					
			du Grand Montréal	Québec et Chaudière- Appalaches	du Sud du Québec	Régions ressources	FSTQ Fondation CSN Capital régional et coopératif Desjardins	
1993	137	3	18	-	-	-	20	178
1994	130	-	33	3	-	-	54	220
1995	63	-	32	8	-	-	89	192
1996	141	-	19	4	1	-	58	223
1997	71	80	-	-	3	-	54	208
1998	146	50	93	32	8	-	70	399
1999	247	150	35	9	4	8	84	537
2000	263	200	42	11	6	13	113	648
2001	273	700	20	29	19	12	167	1 220
2002	251	200	50	29	10	8	267	815
Total	1 722	1 383	342	125	51	41	976	4 640

Sources : Interventions directes : Société générale de financement (SGF)

Mesures fiscales : ministère des Finances du Québec (MFQ)

Ce tableau présente les contributions apportées par le gouvernement du Québec aux principales organisations qui œuvrent dans le domaine du financement des entreprises. On notera toutefois qu'il ne tient pas compte d'autres contributions comme les prêts accordés aux fonds locaux de développement, les subventions relatives aux dépenses de fonctionnement des fonds régionaux de la FTQ ou encore les contributions récentes aux fonds pour les femmes entrepreneures.

CONSTATS

Depuis sa constitution en 1962, la Société générale de financement (SGF) a vu son rôle ou sa structure modifiés de façon substantielle à quelques reprises. Dans cette perspective, on peut souligner les gestes posés en 1986 et 1998.

L'année 1986 est considérée comme une année charnière pour la SGF, qui, d'un holding industriel, devient une société de développement de projets à forte intensité en capital, en association avec des partenaires, à des conditions de rentabilité normales. Sa participation au capital-actions d'une entreprise ne doit plus excéder 50 % mais doit demeurer à un niveau lui permettant d'influencer le développement des entreprises en portefeuille.

Par ailleurs, en 1998, afin de contribuer davantage au développement économique du Québec, la SGF, en accord avec l'orientation donnée par le gouvernement, accélérera le rythme de ses interventions. Elle adoptait alors un ambitieux plan de développement, doté d'apports de fonds importants, tandis qu'étaient regroupées sous son aile les sociétés d'État sectorielles⁷, SOQUIA, SOQUEM, REXFOR et SOQUIP, lesquelles, tout en conservant leur identité propre, devenaient des filiales à part entière de la SGF.

Au cours des cinq derniers exercices, dans le cadre des balises qui lui avaient été fixées, la SGF a considérablement élargi le champ de ses interventions. Plusieurs facteurs combinés ont amené la SGF dans une situation financière désavantageuse, qui ne pourra être redressée sans un changement de cap significatif.

Les activités de la SGF

Données à l'annexe 1, page 27

- Sur la base d'objectifs de développement ambitieux, qui ont créé une pression importante en vue de la réalisation de projets, la SGF a connu une forte croissance de ses activités au cours des dernières années :
 - Un total de fonds investis, de 1998 au 30 juin 2003, significatif s'élevant à 2,5 milliards de dollars, alors que de 1987 à 1997, soit une période deux fois plus longue, le total des fonds investis s'élevait à seulement 900 millions de dollars ;
 - Particulièrement, en 2001 et en 2002, des fonds investis de plus de 700 millions de dollars par an, soit presque le double des deux années précédentes ;
 - Une croissance rapide du nombre d'entreprises en portefeuille, qui est passé de 28 à la fin de 1997 à 147 au 30 juin 2003 ;
 - Le maintien annuel d'un important pipeline d'ententes de principe (*memorandum of understanding* ou *MOU*), soit environ trois ententes pour un projet réalisé.
- Ce niveau d'activités élevé a demandé un apport de fonds publics important. De 1998 à 2002, les souscriptions de l'actionnaire, le gouvernement du Québec, à l'endroit de la SGF ont totalisé 1,3 milliard de dollars, dont 700 millions de dollars pour la seule année 2001.

⁷ SOQUIA : Société québécoise d'investissement en agroalimentaire

SOQUEM : Société québécoise d'exploration minière

REXFOR : Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec

SOQUIP : Société québécoise d'initiatives pétrolières

Les résultats financiers

Données en annexe 2, page 28

- Parallèlement à l'accélération du rythme des activités de la SGF, on observe une détérioration majeure de sa rentabilité. Les résultats d'exercice significativement positifs des années 1998, 1999 et 2000 font place à deux déficits d'exercice consécutifs respectifs de 88 millions en 2001 et de 172 millions en 2002. De plus, la SGF a subi des pertes de quelque 181 millions de dollars au premier semestre de 2003 et prévoit enregistrer d'autres pertes importantes au second semestre.
- De la même manière, les taux de rendement sur les capitaux propres, significativement positifs des années 1998, 1999 et 2000, font place à des taux négatifs de rendement respectifs de -4,3 % et -7,3 % en 2001 et 2002.
- On peut rappeler qu'au moment où la conjoncture des marchés se détériore, la SGF doit prendre, en 2001 et 2002, des radiations d'actifs de plus de 250 millions de dollars, dont 172 millions pour l'usine Magnola, ainsi qu'une baisse de valeur du portefeuille des secteurs technologiques de 65 millions.
- Les estimations effectuées par la SGF quant à la valeur de son portefeuille au 30 juin 2003 indiquent que, pour des fonds investis de 2 635 millions de dollars, la « valeur nette comptable » s'établit à 2 157 millions et que l'écart négatif entre celle-ci et la « juste valeur marchande » est de l'ordre de 200 millions. La SGF estime qu'une vente rapide des placements entraînerait une perte additionnelle de valeur de 20 % à 30 %.

Une démarche de rationalisation déjà en cours

- Depuis le mois de juin dernier, la SGF a entrepris une démarche de rationalisation significative. De nombreuses mesures de redressement ont d'ailleurs déjà été prises, les principales étant les suivantes:
 - analyse rétrospective des investissements par la firme Ernst & Young;
 - suivi des placements en mode de redressement en priorisant les engagements pris;
 - revue systématique des placements et évaluation du portefeuille en collaboration avec des experts externes;
 - élaboration d'un programme de roulement du portefeuille actuel sur une période de cinq à sept ans;
 - rationalisation de l'organisation et amélioration des procédures internes.
- Les principaux constats découlant des analyses effectuées dans le cadre de cette démarche de rationalisation sont les suivants:
 - La contre-performance récente de la SGF ne s'explique que partiellement par la conjoncture difficile des marchés et par la hausse marquée de la valeur du dollar canadien.
 - Cette contre-performance découle également du fait que l'accent mis au cours des dernières années sur les investissements n'a pas été accompagné des changements appropriés à la structure interne et à la régie d'entreprise, de telle sorte qu'il y a eu une surévaluation systématique des revenus et une sous-évaluation des coûts. De plus, des retards importants aux échéanciers de mise en œuvre des projets par rapport aux prévisions présentées au moment de la décision d'investir se sont produits.
 - On déplore également le manque d'expertise et de structure organisationnelle adéquate dans la gestion des placements, plus particulièrement ceux reliés aux nouvelles technologies et à la PME.
 - Enfin, il y a lieu de reconnaître le rôle unique joué par la SGF en matière de développement, de montage et de réalisation de grands projets industriels au Québec, son approche pro-active de partenariats de même que l'étendue de son réseau d'affaires international.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Alléger et simplifier les structures actuelles de la SGF.
- Maintenir la mission générale de la SGF, qui consiste à appuyer le développement économique du Québec mais recentrer son mandat et ses activités dans les domaines :
 - des grands projets industriels, où elle a joué un rôle unique et reconnu ;
 - où son réseau d'affaires lui permet d'avoir un impact structurant sur le développement des filières industrielles porteuses pour la croissance économique du Québec ;
 - où se retrouvent des projets industriels ayant une haute valeur ajoutée tant économique que technologique.
- Évoluer vers un mode de fonctionnement qui permet d'atteindre rapidement l'autofinancement et, à moyen terme, une rentabilité minimum équivalente aux coûts des fonds qui lui sont alloués par le gouvernement du Québec.
- Mieux arrimer les stratégies de la SGF à celles des ministères sectoriels visés du gouvernement du Québec.

APPROCHE RETENUE

Un virage important à prendre

- Après examen des divers scénarios possibles, le groupe de travail écarte celui de la privatisation de la SGF. En effet, la mise en œuvre d'un tel scénario priverait le Québec d'un outil de développement économique important, outil dont plusieurs pays ont d'ailleurs cru bon de se doter. D'autre part, en raison de l'état actuel du portefeuille et de la conjoncture des marchés, une privatisation à court terme ne pourrait se faire qu'en encourrant des pertes significatives.
- Cependant, un virage important s'impose, d'abord, pour redresser le portefeuille de la SGF et restaurer sa rentabilité. De plus, la SGF doit se recentrer sur son créneau distinctif, où on lui reconnaît une expertise et un rôle importants en matière de développement économique, à savoir les investissements stratégiques avec des partenaires étrangers dans des projets de grande envergure, ainsi que dans des projets de croissance d'entreprises québécoises de moyenne capitalisation.

Des structures allégées

- Depuis 1998, les sociétés d'État sectorielles, SOQUIA, SOQUEM, REXFOR et SOQUIP sont des filiales de la SGF. Ces sociétés d'État interviennent dans les domaines de l'agroalimentaire, des mines, de la foresterie et du pétrole. Parmi les motifs sous-jacents à ce regroupement, on peut certainement souligner le fait qu'une gestion unifiée des interventions permet, d'une part, d'éviter une concurrence stérile entre organisations publiques, comme on en a vu trop souvent dans le passé, et, d'autre part, de mieux conserver l'expertise acquise tout en assurant une cohésion et une continuité supérieures de ces interventions.
- Le groupe de travail considère que les motifs de base justifiant le regroupement effectué en 1998 prévalent toujours et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision. Il paraît même opportun au groupe de travail qu'un pas de plus soit franchi dans cette direction en intégrant pleinement ces filiales à la structure de la SGF, de manière à alléger et simplifier les structures en place. Cette intégration permettrait d'éliminer les 12 filiales, incluant la SOQUIA, la SOQUEM, REXFOR et la SOQUIP, et d'alléger l'administration interne de la SGF.

- Ceci étant posé, le groupe de travail estime essentiel de s'assurer de la participation active des ministères et organismes sectoriels du gouvernement à l'élaboration des planifications et au processus de prise de décisions relatives aux interventions de la SGF en ces matières, puisque ceux-ci disposent, dans leur domaine respectif d'activités, d'une expertise solide et d'une connaissance intime des objectifs d'interventions publiques qu'il importe de mettre à profit de façon à mieux arrimer les stratégies de la SGF à l'action gouvernementale globale.
- La loi constitutive de la SGF⁸ prévoit déjà la consultation, par le ministre du Développement économique et régional, du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'approbation du plan de développement quinquennal par le gouvernement du Québec et de celle du plan d'exploitation annuel par le ministre du Développement économique et régional. Il faut toutefois reconnaître que ces consultations n'ont été tenues que ponctuellement dans le passé.
- Il paraît opportun de renforcer les mécanismes de consultation entre la SGF et les ministères et organismes sectoriels touchés.

Balises de fonctionnement

- Le groupe de travail recommande que, dans le cadre de son prochain plan quinquennal (2004-2008) de développement, afin d'améliorer la performance du portefeuille et d'évoluer graduellement vers un mode d'autofinancement permettant de diminuer la pression sur le financement provenant de l'État, les balises de fonctionnement suivantes soient appliquées par la SGF :
 - Une participation réduite, sous forme d'équité ou de quasi-équité, dont le taux ne dépasse pas un niveau moyen situé entre 20 % et 30 % dans des investissements stratégiques d'au moins 100 millions de dollars. Actuellement, le pourcentage de participation moyen de la SGF aux projets réalisés avec des partenaires étrangers s'élève à près de 40 %.

Cette balise place les interventions de la SGF à un niveau de mises de fonds minimales de 20 millions (20 % de 100 millions) et assure que celle-ci conservera un rôle complémentaire de celui joué par les investisseurs situés plus en amont dans la chaîne de financement.

Elle permet également à la SGF de respecter les critères demandant que son niveau de participation à une entreprise lui assure une influence certaine sur ses orientations sans toutefois être majoritaire.

 - Une sélection plus serrée des projets se traduisant par des objectifs de développement compatibles, d'une part, avec un niveau de rentabilité acceptable, eu égard à sa mission, et, d'autre part, avec la capacité de payer de l'État.

Besoins financiers de la SGF

- Le groupe de travail recommande que la SGF mette en œuvre un plan de réalisation de ses placements de façon à dégager les liquidités requises, soit 200 à 300 millions de dollars par an, pour que ses activités s'autofinancent entièrement au cours des prochaines années.
- Cette façon de faire permettrait des économies substantielles en comparaison de la planification précédente de la SGF, qui prévoyait des apports gouvernementaux de l'ordre de 400 millions de dollars par an pour la période 2002-2006.
- Le groupe de travail prend acte toutefois que la SGF estime avoir besoin d'un apport additionnel non récurrent de 200 millions de dollars pour respecter ses engagements et pour qu'ensuite ses activités s'autofinancent.

⁸ Cette loi prévoit de plus que le gouvernement détermine la forme et la teneur du plan quinquennal ainsi que l'époque à laquelle il doit être présenté et que le ministre du Développement économique et régional établit ces mêmes éléments pour le plan d'exploitation annuel.

MESURES PROPOSÉES

Réalisation d'investissements stratégiques, notamment avec des partenaires étrangers

Poursuite de façon proactive de l'identification et du montage de projets d'envergure, nécessitant des mises de fonds d'au moins 20 millions par la SGF et répondant aux besoins de développement de filières industrielles, sur la base d'une participation moyenne de 20 % à 30 % de la SGF à des investissements stratégiques d'au moins 100 millions.

Appui à la croissance des entreprises québécoises de moyenne capitalisation

Soutien aux projets d'investissement (acquisition, regroupement, expansion et relève) des entreprises de moyenne capitalisation dans les secteurs où la SGF détient une expertise et nécessitant une mise de fonds d'au moins 20 millions sur la période de croissance considérée, sur la base d'une participation de la SGF se situant en moyenne entre 20 % et 30 % dans des investissements d'appui à la croissance d'au moins 100 millions.

Appui à des entreprises dotées d'une équipe de gestion expérimentée et apte à gérer la croissance, dont les projets d'investissement visent à renforcer leur positionnement concurrentiel sur les marchés nord-américains ou mondiaux.

Maintien des investissements de plus petite taille en région dans les secteurs spécifiques de l'agroalimentaire, de la foresterie et des mines

Soutien aux PME des secteurs de l'agroalimentaire, de la foresterie et des mines, où la SGF détient une expertise établie et un historique d'actions pour des mises de fonds supérieures à 2 millions de dollars.

Appui à des entreprises ayant la volonté d'élargir leur marché.

Appui à des technologies et produits testés et commercialisables.

Recherche d'autres sources de financement, incluant l'accompagnement en partenariat avec le secteur privé dans des groupes de projets ou des projets spécifiques.

Retrait des secteurs autres que l'agroalimentaire, la foresterie et les mines pour les projets inférieurs à 20 millions de dollars

Dans les secteurs autres que l'agroalimentaire, la foresterie et les mines, aucune nouvelle participation directe à des projets nécessitant des mises de fonds de moins de 20 millions de dollars.

Élimination complète, d'ici trois ans, des éléments du portefeuille de placements de moins de 20 millions dans ces autres secteurs.

Au cours de cette période transitoire de trois ans, réalisation ordonnée des placements et soutien à la mise en place des fonds privés qui prendront le relais de la SGF.

Structures allégées

Intégration complète des filiales sectorielles SOQUIA, SOQUEM, REXFOR et SOQUIP à la structure de la SGF.

Renforcement des mécanismes de consultation et de concertation entre la SGF et les ministères et organismes sectoriels visés afin de permettre à ces derniers de participer à l'élaboration des planifications et au processus de prise de décisions eu égard aux interventions de la SGF dans les domaines spécifiques de l'agroalimentaire, de la foresterie et des mines.

Balises de fonctionnement

Application des balises de fonctionnement suivantes par la SGF dans le cadre de son prochain plan quinquennal (2004-2008) de développement:

- une sélection plus serrée des projets se traduisant par des objectifs d'investissement moins ambitieux;
- atteinte, sur un horizon de trois ans, d'une rentabilité compatible avec sa mission et qui est au moins équivalente aux coûts des fonds qui lui sont alloués par le gouvernement.

ANNEXE 1

LES ACTIVITÉS DE LA SGF

FONDS INVESTIS PAR LA SGF AU 30 JUIN 2003 PAR SECTEUR

Secteur d'activité	Nbre d'entreprises	Fonds investis M\$	Fonds investis %	Fonds moyens investis par entreprise / M\$
Métaux et minéraux	32	683	26	21
Chimie et pétrochimie	18	656	25	36
Technologie	20	352	13	18
Santé	18	252	9	14
Foresterie	19	246	9	13
Agroalimentaire	27	127	5	5
Industriel	8	61	2	8
Corporatif	5	299	11	60
TOTAL	147	2 676	100	18

Source: SGF

FONDS ANNUELS INVESTIS, M\$

	1998	1999	2000	2001	2002
Fonds investis (total 5 ans: 2 310 M\$)	81	383	399	736	711

Source: SGF

Note: De 1998 au 30 juin 2003, les fonds investis totalisent 2,5 milliards de dollars.

LES APPORTS GOUVERNEMENTAUX CONSENTIS À LA SGF, M\$

	1998	1999	2000	2001	2002
Souscription de l'actionnaire au capital-actions (total 1 300 M\$)	50	150	200	700	200

Source: SGF

ANNEXE 2

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SGF

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE), M\$

	1998	1999	2000	2001	2002
Bénéfice (perte) d'exploitation, frais financiers et autres revenus	75	46	41	(20)	(69)
Gain (perte) non réalisé(e) sur placements de capital de risque et provisions pour perte	(4)	(19)	(23)	(75)	(322)
Gain (perte) sur réalisation des placements	8	89	31	7	219
Bénéfice net (perte nette) consolidé(e)	79	116	49	(88)	(172)

Source: SGF

RENDEMENTS

	1998	1999	2000	2001	2002
Capitaux propres	1 245	1 510	1 728	2 332	2 336
Rendement sur les capitaux propres	6,7 %	8,4 %	3,0 %	(4,3) %	(7,4) %

Source: SGF

ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2003, M\$

Secteur d'activité	Fonds investis	Valeur nette comptable
Chimie et pétrochimie	626	619
Métaux et minéraux	660	388
Foresterie	253	222
Technologie	352	183
Santé	255	180
Agroalimentaire	128	173
Industriel	61	48
Sous-total	2 335	1 814
Corporatif	299	343
TOTAL	2 635	2 157

Source: SGF

CONSTATS

Succédant à la Société de développement industriel du Québec (SDI), la société Investissement Québec a été constituée en 1998 avec pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec de façon à contribuer au développement économique et à la création d'emplois. Son offre de service est orientée principalement vers les PME qui représentent plus de 90 % de sa clientèle. La société, dotée de 13 points de service, est présente dans toutes les régions du Québec. Son mandat actuel couvre trois grands champs d'activité, le financement, la prospection des investissements étrangers et l'expertise.

Le financement des entreprises est la mission de base d'Investissement Québec, qui joue, en ce domaine, un rôle complémentaire de celui des institutions financières en appuyant les projets qui ne peuvent obtenir un financement adéquat. Les interventions d'Investissement Québec sont concentrées dans le financement à court terme, principalement sous la forme de garanties de prêt mais aussi sous forme de prêts. De plus, Investissement Québec gère, dans le cadre de programmes normés par le gouvernement, différentes mesures de financement des entreprises (FAIRE, Immigrants investisseurs). Investissement Québec répond aussi, de temps à autre, à des demandes spéciales du gouvernement en vertu de l'article 28 de sa loi dans le cadre d'interventions qui ne cadrent pas dans les mesures normées auxquelles il a été fait référence précédemment.

Dans le domaine de la prospection des investissements étrangers, Investissement Québec cherche à attirer des entreprises étrangères qui ne sont pas encore installées au Québec ou encore à établir des relations avec les filiales étrangères déjà implantées au Québec afin de susciter des réinvestissements, obtenir des mandats mondiaux et travailler à la rétention de ces filiales.

Dans le domaine de l'expertise, Investissement Québec administre, pour le gouvernement, le processus d'attestation des entreprises désirant se prévaloir de certaines mesures fiscales (SPEQ, crédits fiscaux, etc.). Elle joue aussi un rôle d'analyste financier et d'expert-conseil auprès des ministères et parfois d'organismes externes, notamment dans le cadre du «Programme des immigrants investisseurs» qu'elle gère en partenariat avec le secteur privé. Ce programme est aussi administré en vertu d'une entente avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Pour réaliser sa mission, Investissement Québec peut compter sur l'appui de quelques filiales, dont la principale est La Financière du Québec, anciennement Garantie-Québec.

Les activités d'Investissement Québec

Données à l'annexe 1, page 34

- Depuis sa création, Investissement Québec s'est beaucoup développée et le niveau de ses activités annuelles a constamment progressé. Ainsi, de 1998-1999 à 2002-2003 :
 - le nombre de projets auxquels une aide financière a été accordée est passé de 831 à 1 209, pour une croissance de 45 %;
 - les financements autorisés ont crû, passant de 821,4 millions à 1 346,7 millions, en hausse de 64 %.
- De plus, la valeur des projets financés est significative et atteint, en 2002-2003, près de 7,0 milliards de dollars. Au cours des cinq dernières années, l'effet de levier des interventions financières est demeuré important : le rapport entre la valeur des projets financés et le montant des financements autorisés s'élève en moyenne à 6 pour 1.
- La performance d'Investissement Québec est principalement analysée sous l'angle des retombées économiques, c'est-à-dire le nombre d'emplois créés et celui des retombées fiscales.

Des activités rejoignant les PME et se distribuant dans toutes les régions

Données à l'annexe 2, page 34

- Les activités d'Investissement Québec rejoignent un nombre important de petites et moyennes entreprises, soit au moyen du programme Financement PME et des coopératives ou de programmes spécifiques comme Démarrage PME et Immigrants investisseurs. Ainsi, en 2002-2003, Investissement Québec a effectué, grâce à ces différents programmes, 1 078 interventions, ce qui correspond à 89 % de l'ensemble du nombre total de ses interventions.
- L'examen de la distribution régionale des interventions d'Investissement Québec montre que celle-ci intervient dans toutes les régions du Québec. Le poids relatif du nombre de ces interventions correspond d'ailleurs d'assez près au poids économique des régions métropolitaines et centrales. On constate toutefois que, pour les régions périphériques, le poids relatif du nombre d'interventions (16 %) excède significativement le poids économique (10 %).

D'importantes pertes sur prêts

Données à l'annexe 3, page 35

- Il est normal qu'une organisation du type d'Investissement Québec enregistre un certain nombre de pertes eu égard aux prêts qu'elle consent aux entreprises avec qui elle fait affaire. Étant donné sa mission d'appui au développement, le niveau des pertes sur prêts encouru par Investissement Québec peut être relativement élevé.
- Au cours des cinq dernières années, le taux cumulé de provisions pour pertes en portefeuille d'Investissement Québec a oscillé autour des 20 %, ce qui, même pour une société chargée d'une mission comme celle confiée à Investissement Québec, apparaît élevé. Consciente de cette situation, Investissement Québec entend prendre des mesures pour faire baisser le niveau de pertes sur prêts qu'elle enregistre.

Un apport gouvernemental significatif

Données à l'annexe 4, page 36

- Les contributions du gouvernement du Québec à Investissement Québec demeurent stables mais très significatives s'élevant à environ 250 millions de dollars par an.
- En 2002-2003, les coûts liés aux mandats gouvernementaux représentent 62,6 millions de dollars. Il s'agit des interventions faites par Investissement Québec à la demande expresse du gouvernement tel que le prévoit l'article 28 de la loi constitutive d'Investissement Québec.
- Par ailleurs, on doit souligner que le programme FAIRE occupe une place prépondérante dans les activités d'Investissements Québec, sur le plan tant des montants financés que des coûts pour le gouvernement. Ainsi, en 2002-2003, le programme FAIRE représente à lui seul 740 millions de dollars sur un total de financements autorisés de 1 347 millions. En ce qui concerne les coûts pour le gouvernement, ce programme représente plus de 181 millions de dollars par rapport à des coûts bruts totaux de quelque 268 millions.
- Enfin, des montants significatifs sont consentis par le gouvernement au chapitre des coûts d'exploitation d'Investissement Québec dont il assume actuellement les deux tiers, soit 27 millions de dollars sur 40 millions en 2002-2003.

OBJECTIFS

- Alléger et simplifier les structures actuelles d'Investissement Québec.
- Maintenir la mission générale d'Investissement Québec, qui est de favoriser l'investissement et le développement économique dans toutes les régions du Québec mais recentrer ses activités sur sa mission de base, c'est-à-dire l'appui aux entreprises, notamment les PME, par l'entremise du prêt, sous diverses formes, et de la garantie de prêt.
- Inscrire plus clairement dans la gestion d'Investissement Québec les préoccupations liées à la rentabilité et, plus particulièrement, ramener les pertes sur prêts à un niveau plus acceptable et compatible avec la capacité de payer de l'État sans toutefois compromettre sa mission d'appui au développement économique.
- Viser, d'ici quatre ans, l'autofinancement eu égard aux coûts d'exploitation.

APPROCHE RETENUE

Intégration de La Financière du Québec dans Investissement Québec

- Intégrer la filiale La Financière du Québec, de même que ses activités, dans la société Investissement Québec, de manière à alléger les structures d'Investissement Québec.

Autofinancement des coûts d'exploitation

- Réduire la contribution du gouvernement aux coûts d'exploitation d'un montant cumulatif d'environ 25 millions de dollars, de façon à atteindre l'autofinancement eu égard à ces coûts d'ici quatre ans.

Recentrage des activités

- Concentrer les activités d'Investissement Québec sur sa mission principale, à savoir l'appui au financement des entreprises, notamment les PME, au moyen de prêts, sous diverses formes, et de garanties de prêts.
- Maintenir, en complémentarité de sa mission principale d'appui grâce à des prêts, une intervention plus ciblée et plus sélective en matière de gestion des mesures de support aux projets particuliers (ex.: programme FAIRE) pouvant justifier une telle approche, étant entendu que les apports financiers gouvernementaux sont, à l'heure actuelle, trop élevés et qu'ils devraient être réduits.

Balises de gestion

- Ajuster le coût du financement consenti au niveau effectif de risque encouru, de manière à réduire, globalement, le fardeau que représentent les pertes sur prêts subies.
- Évaluer les demandes de financement selon des critères d'admissibilité plus sélectifs afin de diminuer les pertes sur prêts et les ramener à un niveau plus acceptable.

Besoins financiers

- Établir des cibles annuelles de réduction des contributions du gouvernement eu égard aux coûts d'exploitation, afin d'atteindre l'autofinancement de ces coûts d'exploitation d'ici quatre ans.
- Établir des cibles annuelles de réduction des contributions du gouvernement eu égard aux pertes sur prêts, conformément aux nouvelles balises de gestion visant à réduire ces pertes sur prêts.
- Continuer de comptabiliser distinctement les impacts financiers des mandats gouvernementaux confiés à Investissement Québec.

Nouveau rôle d'appui au développement des régions

Voir le chapitre 7 pour plus de détails

- Conformément à sa mission de base d'appui au financement des PME, confier à Investissement Québec les responsabilités de l'État relatives à la mise en place des nouveaux fonds mixtes régionaux polyvalents, qu'il est proposé de créer plus loin dans ce rapport:
 - analyser les demandes d'accréditation des sociétés privées désirant gérer ces fonds;
 - consentir aux fonds créés les prêts correspondant à l'apport gouvernemental prévu;
 - suivre les activités des fonds pour s'assurer qu'elles s'inscrivent à l'intérieur des paramètres établis par le gouvernement.

MESURES PROPOSÉES

- Intégrer La Financière du Québec dans les structures d'Investissement Québec.
- Réduire la contribution du gouvernement aux coûts d'exploitation d'un montant cumulatif d'environ 25 millions de dollars d'ici quatre ans, de façon que ces coûts s'autofinancent.
- Concentrer les activités d'Investissement Québec sur sa mission principale, à savoir l'appui aux entreprises au moyen de diverses formes de prêts.
- Maintenir, en complémentarité de sa mission principale, et dans la mesure où le souhaite le gouvernement, une intervention plus ciblée en matière de gestion des mesures de soutien aux projets particuliers.
- Ajuster le coût du financement consenti au niveau effectif de risque encouru.
- Analyser les projets selon des critères d'admissibilité plus serrés.
- Confier à Investissement Québec les responsabilités la mise en place des nouveaux fonds mixtes régionaux polyvalents.

ANNEXE 1

LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

INTERVENTIONS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de projets	831	770	929	1 066	1 209
Financements autorisés, M\$ (*)	821,4	588,4	802,6	1 036,0	1 346,7
Valeur des projets financés, M\$ (**)	4 935,5	3 937,1	5 391,9	4 465,3	6 966,7
Effet de levier (**)/(*)	6 pour 1	7 pour 1	7 pour 1	4 pour 1	5 pour 1

Source: Investissement Québec

ANNEXE 2

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LES CLIENTÈLES - PME VERSUS GRANDS PROJETS

Interventions 2002-2003	Nombre	%
Financement PME et coopératives	634	52
Démarrage PME	167	14
Immigrants investisseurs	155	13
Autres	122	10
Sous-total: petites et moyennes entreprises	1078	89
Financement de projets majeurs	131	11
Total des interventions	1 209	100

Source: Investissement Québec

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR RÉGION

Interventions 2002-2003	Nombre	%
01- Bas-Saint-Laurent	40	3,3
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	68	5,6
03- Capitale-Nationale	123	10,2
04- Mauricie	30	2,5
05- Estrie	53	4,4
06- Montréal	326	27,0
07- Outaouais	34	2,8
08- Abitibi-Témiscamingue	20	1,7
09- Côte-Nord	12	1,0
10- Nord-du-Québec	6	0,5
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19	1,6
12- Chaudière-Appalaches	90	7,4
13- Laval	72	6,0
14- Lanaudière	24	2,0
15- Laurentides	68	5,6
16- Montérégie	195	16,1
17- Centre-du-Québec	29	2,4
Total	1 209	100

Source: Investissement Québec

	Poids des interventions (nombre)	Poids économique (PIB)
Régions métropolitaines	60 %	62 %
Régions centrales	24 %	28 %
Régions périphériques	16 %	10 %

Source: Investissement Québec

ANNEXE 3

PROVISIONS POUR PERTES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, % DU PORTEFEUILLE

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	25,2	17,1	16,9	19,1	19,6

Source: Investissement Québec

ANNEXE 4

APPORTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT À INVESTISSEMENT QUÉBEC, M\$

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	146,3	246,6	262,7	272,7	252,2

Source: Investissement Québec

COÛTS NETS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, M\$

		1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Quote-part de la provision pour pertes recouvrable du gouv.	FAIRE	--	--	15,1	79,4	77,4
	Autres	19,9	39,0	(2,2)	20,1	48,1
	Total	19,9	39,0	12,9	99,5	125,5
Incitatifs financiers assumés par le gouv.	FAIRE	7,1	29,3	61,8	81,8	96,8
	Autres	1,8	7,1	1,7	13,1	2,0
	Total	8,9	36,4	63,5	94,9	98,8
Quote-part des honoraires d'administration (Coûts d'exploitation)	FAIRE	--	--	--	--	--
	Autres	18,3	23,8	26,0	26,8	27,6
	Total	18,3	23,8	26,0	26,8	27,6
Autres éléments (quote-part prêts sans intérêt/prime au risque)	FAIRE	--	--	7,2	9,1	6,9
	Autres	39,2	52,7	39,2	15,0	9,3
	Total	39,2	52,7	72,4	24,1	16,2
Sous-total	FAIRE	7,1	29,3	84,1	170,3	181,1
	Autres	79,2	122,6	64,7	75,0	87,0
	Total	86,3	151,9	148,8	245,3	268,1
Bénéfice net		(24,0)	(43,5)	(1,6)	(29,4)	(22,6)
Coûts nets du gouv.		62,3	108,4	147,2	215,9	245,5
<i>Retombées: projets et activités</i>		411,8	513,4	689,5	647,1	648,5
<i>Ratio « retombées/coûts »</i>		6,61	4,74	4,68	3,00	2,64

Source: Investissement Québec

Les coûts nets du gouvernement présentés dans ce tableau permettent de construire un indicateur mettant en relation ces coûts et les retombées économiques des activités d'Investissement Québec. Ces retombées et ces coûts ne tiennent cependant pas compte des activités liées aux dossiers antérieurs au 1^{er} avril 1998, à ceux de l'ancienne entente Canada-Québec ni à ceux du Fonds de développement technologique.

CONSTATS

La société Innovatech du Grand Montréal a été constituée en 1992. À ce moment-là, il n'était question de créer que cette seule et unique société Innovatech. Cependant, le gouvernement a, par la suite, constitué, coup sur coup, en 1994, la société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches puis, en 1995, la société Innovatech Sud du Québec.

Ces trois sociétés, initialement mises en place sur une base temporaire, ont vu, en 1998, leur statut modifié et sont devenues des sociétés à capital-actions, gérant des fonds renouvelables et devant, à maturité, s'autofinancer. La même année, le gouvernement créait, selon le même modèle, la société Innovatech Régions ressources.

Suivant la mission qui leur a été confiée, les sociétés Innovatech ont appuyé le développement de nombreuses entreprises québécoises, particulièrement des entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage œuvrant dans les secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information. Au fil des ans, les sociétés Innovatech se sont dotées d'une expertise scientifique et technique reconnue par le milieu de l'industrie du capital de risque au Québec.

Pour sa part, la société Innovatech Régions ressources, étant donné les particularités des marchés qu'elle dessert, a adopté un comportement qui se démarque de celui des autres sociétés Innovatech : l'absence en région des masses critiques requises pour œuvrer efficacement dans les secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information, l'a en effet portée à concentrer ses activités dans des domaines plus apparentés à la modernisation d'entreprises des secteurs traditionnels (technologies industrielles). Elle partage ce segment de marché avec un nombre significatif de joueurs privés.

Les activités des sociétés Innovatech

Données à l'annexe 1, page 45

- De par leurs activités, les sociétés Innovatech ont augmenté d'année en année la taille de leur portefeuille, qui compte maintenant quelque 300 entreprises. Près de la moitié de celles-ci font partie du portefeuille de la société Innovatech du Grand Montréal.
- Pour ce faire, les sociétés Innovatech ont investi des sommes qui, pour les cinq dernières années, totalisent près de 500 millions de dollars, soit en moyenne près de 100 millions par an.
- La valeur⁹ de leur portefeuille se situe, au 31 mars 2003, à quelque 316 millions de dollars.
- Ces quelques données montrent bien qu'au cours des dernières années, les sociétés Innovatech, selon le mandat qui leur avait été confié, sont intervenues de manière importante dans l'économie québécoise. Leurs activités ont permis de favoriser le développement et la diversification d'une économie, qui, il y a quelques années, marquait des signes certains d'essoufflement et avait bien besoin de stimulants.

⁹ « Juste valeur » inscrite aux notes complémentaires des états financiers annuels des sociétés Innovatech.

Les résultats financiers

Données à l'annexe 2, page 46

- Globalement, les sociétés Innovatech ont enregistré des pertes nettes d'exercice pour chacune des trois dernières années. Ces résultats négatifs montrent une forte progression, alors que, pour le seul exercice 2002-2003, le déficit d'exercice consolidé s'élève à plus de 100 millions de dollars.
- Étant donné notamment la conjoncture difficile des dernières années, les sociétés Innovatech se retrouvent aujourd'hui dans une situation financière plutôt désavantageuse. On peut penser que leur caractère public de même que l'objet de leur mission ont pu les inciter à évoluer en fonction d'objectifs d'abord axés sur les perspectives de développement et à accorder une place parfois moins prioritaire aux questions liées au rendement des sommes qui leur ont été confiées.

Il importe toutefois de souligner que la situation financière de la société Innovatech Régions ressources, à cause notamment de la nature différente de ses activités, se distingue de celle des trois autres sociétés. Celle-ci a en effet réalisé, année après année, de légers surplus d'exercice et l'état de son portefeuille peut être qualifié positivement.

Les apports de fonds publics

Données à l'annexe 3, page 47

- Le financement des sociétés Innovatech a exigé des apports de fonds publics importants et a donc demandé un effort gouvernemental significatif.
- Au 31 mars 2003, le capital-actions émis et payé par le gouvernement aux sociétés Innovatech totalise 559 millions de dollars. Les souscriptions 2002-2003 s'élevaient à 99 millions.
- Dans l'état actuel des choses, les sociétés Innovatech ne paraissent pas être en mesure, tout en maintenant un niveau d'activités acceptable, d'assurer leur viabilité financière sans requérir un apport majeur de fonds en provenance du gouvernement.

Faible présence du secteur privé

- *A posteriori*, on constate que la présence de sociétés comme les Innovatech, qui se sont vu consentir des fonds publics importants, n'a pas laissé l'espace qui aurait permis l'émergence d'un secteur privé d'une ampleur notable dans le créneau de l'offre de capital de risque pour les entreprises des secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information.
- Cependant, ceci ne signifie certainement pas que le secteur public doive se retirer complètement de ce domaine d'activité. Il apparaît en effet clair que le niveau de risque élevé qui est associé au financement des entreprises de haute technologie en situation d'amorçage ou de démarrage, de même que l'expertise et les compétences particulières qui sont nécessaires pour obtenir du succès dans ce créneau, justifie pleinement une forme d'intervention publique venant appuyer le secteur privé dans ce domaine.

Deux carences spécifiques de l'offre de capital de risque

Illustration à l'annexe 4, page 48

- Les observations récentes au sujet de l'industrie du capital de risque au Québec font ressortir que, si l'offre de capital de risque paraît suffisante pour les entreprises des secteurs des technologies de l'information et des biotechnologies en situation de croissance, on note cependant deux carences spécifiques dans la chaîne de financement:
 - une première pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage;
 - une deuxième pour les entreprises requérant des rondes de financement de taille importante (plus de 20 millions de dollars), au moment où elles atteignent l'étape de l'expansion qui coïncide généralement avec celle de la commercialisation de leurs produits.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Eu égard au créneau de marché couvert par les activités des sociétés Innovatech, le groupe de travail considère que les objectifs suivants doivent être poursuivis :

- Alléger et simplifier les structures que forment actuellement les sociétés Innovatech.
- Combler de manière adéquate les besoins de financement des entreprises dans les secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information, là où des carences ont été décelées, c'est-à-dire, au début de la chaîne de financement, pour les entreprises en phase d'amorçage ou de démarrage et, à la fin de la chaîne de financement, pour les entreprises en phase d'expansion.
- Faire une plus grande place au secteur privé tant sur le plan du financement que sur celui de la gestion des fonds, ce qui permettra de mobiliser moins de fonds publics et de tendre vers une gestion davantage soumise aux règles usuelles du marché.
- Ajuster les interventions de l'État en cette matière pour que celui-ci, plutôt que de se substituer au secteur privé, complète son action.
- Prévoir un délai suffisant pour négocier convenablement la transition vers un rôle accru du secteur privé et éviter les ruptures dans la chaîne de financement des projets.

APPROCHE RETENUE

1. Fonds mixte spécialisé en haute technologie pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage

Dans la perspective d'un allègement des structures, d'un rôle accru du secteur privé garant d'une plus grande discipline de marché et d'un soutien financier public ramené à un niveau plus compatible avec les capacités de l'État, le groupe de travail propose de mettre en place un fonds mixte, à propriété publique et privée, spécialisé en haute technologie dont les activités remplaceraient celles des sociétés Innovatech qui, conséquemment, seraient dissoutes.

Étant donné, d'une part, les expertises diverses requises pour gérer les activités d'un tel fonds spécialisé à la fois dans les sciences de la santé et les technologies de l'information et, d'autre part, la masse critique nécessaire pour attirer des gestionnaires capables de gérer adéquatement ce fonds, le groupe de travail propose de s'en tenir à la création d'un seul fonds couvrant l'ensemble du marché québécois.

Mise en place des conditions requises pour susciter la création d'un fonds mixte spécialisé géré par le secteur privé

- Prévoir la création d'un fonds spécialisé dans le financement d'entreprises des secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information, qui sont situées au Québec et se trouvent en situation d'amorçage ou de démarrage, de façon à mieux répondre aux besoins là où des déficiences de l'offre ont été identifiées.
- Circonscrire le champ d'intervention de ce fonds de manière à lui assurer un rôle complémentaire de celui des sociétés de valorisation universitaires qui interviennent aux toutes premières étapes de l'amorçage au niveau de la preuve de concept.
- Limiter les contributions du fonds spécialisé à des montants maximaux de manière qu'il n'entre pas en concurrence directe avec les intervenants situés plus en aval dans la chaîne de financement, là où l'offre actuelle paraît déjà suffisante.
- Alimenter ce fonds par un apport public capable d'attirer des capitaux privés au moins aussi importants, de manière à limiter l'intervention publique au seul niveau requis pour combler la carence identifiée au chapitre de l'offre de capital de risque.
- Établir, dès le départ, une enveloppe maximale pour ce fonds, de façon à connaître à l'avance l'effort gouvernemental maximum et à s'assurer de ne pas encombrer le marché.
- Permettre aux gestionnaires du fonds de placer certaines sommes dans des fonds hors du Québec, en contrepartie d'un investissement réciproque de même taille réalisé au Québec, de manière à diversifier les sources privées de financement et à permettre à ce fonds de se doter d'un réseau d'affaires à l'étranger.
- Confier la gestion de ce fonds à une société en commandite privée, qui aura été préalablement accréditée suivant des critères de compétence et d'expérience spécifiques afin d'assurer une gestion efficace du fonds.
- Établir clairement l'autonomie de gestion de la société en commandite, gestionnaire du fonds qui, détenu majoritairement par le secteur privé, devra bénéficier d'une très grande latitude pour définir sa stratégie d'investissement et pour mettre en place son équipe de gestion selon les conditions jugées appropriées.
- Édicter des modalités et mécanismes de reddition de comptes pour être en mesure de s'assurer que les activités effectivement exercées par le fonds se situent à l'intérieur des paramètres établis.

Mesures incitatives : l'approche par levier

- Le financement de projets de haute technologie au stade de l'amorçage ou du démarrage exige beaucoup d'encadrement et comporte des coûts de transaction trop élevés pour permettre une présence importante du secteur privé sans un appui significatif du secteur public. Les expériences étrangères, aux États-Unis, en Israël, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, etc., montrent clairement que des mesures « incitatives » sont requises pour susciter la création de fonds privés dans cette niche de marché très spécialisée.

Ainsi, on constate que plusieurs gouvernements de pays industrialisés interviennent à cette étape stratégique du développement d'une entreprise pour alimenter le pipeline de projets selon une approche par levier qui conjugue apport de capitaux publics à des conditions avantageuses et gestion privée des placements, le tout afin d'attirer des financements privés au profit de petits projets.

- Le groupe de travail considère qu'il y a lieu de retenir cette approche par levier, qui se prête particulièrement bien au contexte des petits investissements en haute technologie. Dans un tel contexte, il est proposé pour le fonds mixte spécialisé que :
 - le gouvernement apporte au fonds une contribution de 1 \$ pour chaque tranche de 2 \$ de capitaux privés ;
 - le secteur privé participe seul aux éventuels profits mais assume, en contrepartie, entièrement les pertes. Pour sa part, le gouvernement ne cherche qu'un rendement minimal lui permettant de récupérer sa mise et de couvrir le coût des sommes mobilisées, ce qui permet d'accroître substantiellement le rendement financier obtenu par les investisseurs privés ;
 - un élément incitatif additionnel peut être offert au secteur privé, à savoir la possibilité de racheter, pour un projet donné, la part du gouvernement à des conditions préférentielles. Ceci permet aux investisseurs d'améliorer le rendement effectif des projets gagnants, alors que le gouvernement ne recouvre que sa mise initiale assortie d'un rendement minimal.
- Cette approche comporte les avantages suivants :
 - elle nécessite un effort gouvernemental moins grand étant donné son caractère indirect ;
 - elle incite le secteur privé à intervenir dans des créneaux à risque élevé où l'on ne retrouve généralement peu ou pas d'investisseurs privés sans un appui public ;
 - elle encourage, en s'appuyant sur la propriété exclusive des profits, une gestion optimale basée sur des choix judicieux de projets, une valorisation des entreprises à haut potentiel et une bonne planification du temps de sortie ;
 - elle propose un mode de gestion axé davantage sur le rendement permettant d'aligner plus facilement les missions et objectifs de ces intervenants avec les sociétés de capital de risque situées plus en aval dans la chaîne de financement, ce qui facilite d'autant le relais entre les investisseurs et encourage le développement des entreprises à haut potentiel ;
 - elle propose un modèle de fonctionnement favorable à la conclusion de partenariats avec des investisseurs étrangers, notamment les sociétés de capital de risque américaines.

Mécanismes et période de transition

- La mise en application des mesures découlant de l'approche retenue par le groupe de travail amène nécessairement à prévoir une période de transition au cours de laquelle des mécanismes particuliers seront mis en place pour assurer le passage harmonieux du régime actuel vers celui qui est proposé. Il sera notamment important de minimiser les problèmes qui pourraient survenir temporairement à l'occasion du changement de régime en raison d'un manque de financement pour des projets qui mériteraient pourtant d'être appuyés.
- L'approche retenue consistant à créer un fonds mixte spécialisé dont les activités remplaceront celles des sociétés Innovatech actuelles, il y a lieu de prévoir les mécanismes utiles à :
 - la création, dans les meilleurs délais, du fonds déjà mentionné, notamment la mise en place d'un « comité de sages », formé de membres désignés par le ministre du Développement économique et régional, et qui sera responsable de définir le processus permettant de choisir l'équipe de gestion du nouveau fonds mixte spécialisé ;
 - la gestion unifiée, effectuée par une « équipe de transition », des actifs actuellement détenus par les sociétés Innovatech, qui, elles, seraient dissoutes à court terme. L'équipe de transition verra à disposer des droits et obligations des sociétés Innovatech, dont, bien sûr, les portefeuilles. Pour ce faire, celle-ci pourra devoir disposer de sommes lui permettant de réaliser les réinvestissements requis pour certaines entreprises à fort potentiel déjà en portefeuille.

- Innovatech Régions ressources a concentré ses activités dans des domaines plus apparentés à la modernisation d'entreprises des secteurs traditionnels (technologies industrielles), là où le secteur privé assure déjà une présence significative; son portefeuille, contrairement à celui des autres sociétés Innovatech, est ainsi peu lié aux entreprises de haute technologie en situation d'amorçage ou de démarrage; sur la base de l'information disponible présentement, le groupe de travail considère que ce portefeuille pourrait être privatisé à court terme et en bloc, ce qui devrait être fait après validation de la faisabilité d'une telle avenue.

Besoins financiers pour les deux ou trois prochains exercices

- Sur la base des montants investis au cours des dernières années par les sociétés Innovatech (voir l'annexe 1), on peut établir à environ 100 millions de dollars par an les fonds de capital de risque que requièrent les entreprises en situation de démarrage ou d'amorçage dans les secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information au Québec. Selon le partage prévu pour le nouveau fonds proposé, les deux tiers de ce montant pourraient venir du secteur privé, l'autre tiers étant assumé par le gouvernement.
- Pendant la transition, ces montants seraient partagés entre:
 - l'apport gouvernemental au nouveau fonds mixte spécialisé qui investirait dans des nouveaux projets;
 - les réinvestissements requis pour les entreprises à bon potentiel déjà en portefeuille.
- Le tableau qui suit montre l'évolution des montants qui seraient investis par le secteur privé et par le gouvernement en supposant qu'une période de transition de trois ans soit nécessaire pour que le fonds atteigne son rythme de croisière, soit des investissements de 100 millions de dollars par an.

BESOINS FINANCIERS POUR LE NOUVEAU FONDS MIXTE SPÉCIALISÉ

	2004-2005 Année 1, M\$	2005-2006 Année 2, M\$	2006-2007 Année 3, M\$
Besoins de financement des entreprises*	30	70	100
Sources de financement			
• Apport privé (2/3)	20	47	67
• Apport gouvernemental (1/3)	10	23	33

* Le rythme de croisière pour combler les besoins de financement des entreprises est atteint à l'an 3.

- Par ailleurs, pendant la période de transition requise pour se départir de manière ordonnée et graduelle des portefeuilles actuels des sociétés Innovatech, certains placements pourraient demander des réinvestissements. Les besoins à ce titre pourraient totaliser une somme de quelque 80 millions de dollars répartie sur les trois prochaines années. Le groupe de travail considère cependant qu'une analyse plus approfondie est nécessaire avant de statuer de manière définitive sur cette question.
- 2. Fonds privé spécialisé en haute technologie pour les entreprises en situation d'expansion (rondes de plus de 20 millions de dollars)**
- Prévoir la création d'un fonds de financement entièrement privé pour les entreprises de haute technologie en phase d'expansion requérant des rondes de financement de taille importante (plus de 20 millions de dollars), de manière à combler la carence observée dans la chaîne de financement.

3. Comité *ad hoc* sur les incitatifs fiscaux et les assouplissements réglementaires

- De façon à susciter une participation adéquate et suffisante du secteur privé aux deux nouveaux fonds proposés et à l'instar de ce qui a été fait dans de nombreux pays, le groupe de travail considère essentiel d'examiner l'opportunité et la faisabilité de la mise en place de mesures fiscales.
- Le groupe de travail propose à cet effet la mise sur pied immédiate d'un comité *ad hoc* regroupant des représentants du ministère des Finances du Québec, du ministère du Développement économique et régional et du milieu des affaires qui devrait soumettre des propositions concrètes au gouvernement au début de 2004.
- Le comité *ad hoc* pourrait également examiner la pertinence d'appliquer certains assouplissements réglementaires, qui viendraient favoriser la mise en place du fonds d'expansion privé en haute technologie pour les rondes de plus de 20 millions de dollars.

MESURES PROPOSÉES

1. Fonds mixte spécialisé en haute technologie pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage

- Mise en place des conditions requises en vue de la création d'un fonds mixte spécialisé dans les secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information pour les entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage.
- Gestion du fonds selon les balises suivantes :
 - champ d'intervention axé sur les secteurs des technologies de l'information et des communications et des sciences de la vie ;
 - financement d'entreprises en situation d'amorçage ou de démarrage ;
 - financement d'entreprises situées au Québec ;
 - contributions maximales de 2,5 millions de dollars, incluant les réinvestissements ;
 - gestion du fonds par une société en commandite privée ;
 - entente de réciprocité possible avec un fonds étranger.
- Mesures incitatives associées au fonds prévu :
 - apport de fonds gouvernementaux en proportion des capitaux privés investis (1 \$ consenti par le secteur public pour 2 \$ provenant du secteur privé) ;
 - profits conservés par le secteur privé qui est responsable des pertes ;
 - recouvrement par le gouvernement de sa mise plus un rendement minimal ;
 - rachat possible par le secteur privé de la part de l'État, à des conditions préférentielles.
- Mécanismes de transition permettant la création du fonds mixte spécialisé et la dissolution des quatre sociétés Innovatech, à savoir la mise sur pied :
 - d'un comité de sages qui sera mandaté pour faire des recommandations au ministre sur le processus de mise en place du nouveau fonds ;
 - d'une « équipe de transition », qui disposera des actifs des portefeuilles des quatre sociétés Innovatech.

2. Fonds privé spécialisé en haute technologie pour les entreprises en situation d'expansion (rondes de plus de 20 millions de dollars)

- Mise en place des conditions requises en vue de la création d'un fonds de financement privé pour les entreprises de haute technologie en phase d'expansion.

3. Comité *ad hoc* sur les incitatifs fiscaux et les assouplissements réglementaires

- Prévoir la formation immédiate d'un comité *ad hoc* regroupant des représentants du ministère des Finances du Québec, du ministère du Développement économique et régional et du milieu des affaires qui devrait soumettre des propositions concrètes au gouvernement au début de 2004 sur les mesures fiscales pouvant favoriser la mise en place des nouveaux fonds proposés en haute technologie.
- Demander au comité *ad hoc* d'examiner la pertinence d'appliquer certains assouplissements réglementaires qui viendraient favoriser la mise en place du nouveau fonds d'expansion privé en haute technologie proposé.

ANNEXE 1

LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS INNOVATECH

NOMBRE D'ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE

Sociétés Innovatech	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Grand Montréal	100	113	124	140	138
Québec / Chaudière-Appal.	64	68	86	95	99
Sud du Québec	13	15	16	27	30
Régions ressources	s/o	10	25	31	40
Total	177	206	251	293	307

Source: sociétés Innovatech

MONTANTS INVESTIS AU COURS DE L'EXERCICE, M\$

Sociétés Innovatech	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Grand Montréal	46,4	72,8	71,1	78,2	40,1
Québec / Chaudière-Appal.	13,7	14,3	24,7	29,0	28,8
Sud du Québec	4,4	6,1	6,4	14,8	10,9
Régions ressources	s/o	5,0	8,0	13,1	11,9
Total	64,5	95,2	110,2	135,1	91,7

Source: sociétés Innovatech

VALEUR DU PORTEFEUILLE (JVM), M\$

Sociétés Innovatech	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Grand Montréal	184,5	306,4	281,7	248,5	160,6
Québec / Chaudière-Appal.	39,4	56,0	64,6	87,6	95,9
Sud du Québec	7,7	13,5	26,0	29,1	26,7
Régions ressources	s/o	4,9	12,1	24,3	33,2
Total	231,6	380,8	384,4	389,5	316,4

Source: sociétés Innovatech

ANNEXE 2

LES RÉSULTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS INNOVATECH

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE, M\$

Sociétés Innovatech	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Grand Montréal	4,5	6,1	3,1	(39,6)	(79,6)
Québec / Chaudière-Appal.	(3,4)	5,6	(6,6)	(9,5)	(10,9)
Sud du Québec	(0,0)	(1,4)	(4,7)	(2,4)	(10,9)
Régions ressources	s/o	0,1	0,0	0,3	0,2
Total	1,1	10,4	(8,2)	(51,2)	(101,2)

Source: sociétés Innovatech

SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE, M\$

Sociétés Innovatech	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Grand Montréal	4,5	10,6	13,6	(26,0)	(105,6)
Québec / Chaudière-Appal.	(3,4)	2,2	(4,4)	(13,9)	(24,8)
Sud du Québec	(0,0)	(1,4)	(6,2)	(8,6)	(19,5)
Régions ressources	s/o	0,4	0,4	0,8	1,0
Total	1,1	11,8	3,4	(47,7)	(148,9)

Source: sociétés Innovatech

ANNEXE 3

LES APPORTS GOUVERNEMENTAUX CONSENTIS AUX SOCIÉTÉS INNOVATECH

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET PAYÉ AU 31 MARS 2003

Total des souscriptions consenties depuis la constitution de chaque société, M\$

Sociétés Innovatech	31 mars 2003
Grand Montréal	342
Québec / Chaudière-Appal.	125
Sud du Québec	51
Régions ressources	41
Total	559

Source: sociétés Innovatech

SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL-ACTIONS CONSENTIES PAR LE GOUVERNEMENT, M\$

Sociétés Innovatech	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Grand Montréal	30,0	35,0	42,0	20,0	50,0
Québec / Chaudière-Appal.	11,0	9,0	11,0	28,6	30,0
Sud du Québec	--	3,5	5,6	19,0	11,0
Régions ressources	s/o	8,0	13,0	12,0	8,0
Total	41,0	55,5	71,6	79,6	99,0

Source: sociétés Innovatech

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, M\$

Sociétés Innovatech	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Grand Montréal	0,0	0,0	--	--	--
Québec / Chaudière-Appal.	0,9	0,4	--	--	--
Sud du Québec	0,7	0,8	0,2	--	--
Régions ressources	s/o	0,6	0,9	0,9	0,7
Total	1,6	1,8	1,1	0,9	0,7

Source: sociétés Innovatech

ANNEXE 4

ILLUSTRATION DES SEGMENTS DU MARCHÉ DU CAPITAL DE RISQUE AU QUÉBEC

ILLUSTRATION DES SEGMENTS DU MARCHÉ DU CAPITAL DE RISQUE AU QUÉBEC											
ANNÉES		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9+
Stade de financement		Valorisation									
			Amorçage (seed)								
			Démarrage (early stages)								
						Croissance (later stages)				Expansion	
TYPES DE FONDS		SECTEURS									
Universitaire	Divers secteurs	Valeo									
Universitaire	Divers secteurs	Univalor									
Universitaire	Divers secteurs	SOVAR									
Universitaire	Divers secteurs	MSBI									
	Bio	Medtech									
	Bio	Milestone Medica									
Privé	Divers secteurs	Anges financiers									
Privé	Bio et TIC	T2C2									
Privé	Industriel	Capimont									
Institutionnel	Divers secteurs										
Privé	TIC										
Institutionnel	Divers secteurs										
Privé	Bio et industriel										
	TIC										
	Divers secteurs										
Institutionnel	Divers secteurs										
	Divers secteurs										
	TIC										
	TIC										
	TIC										
Institutionnel	Divers secteurs										
Privé	TIC										
	Bio										
Institutionnel	Divers secteurs										
	Divers secteurs										
	Divers secteurs										
	Bio										
Institutionnel	Bio et TIC										
Marché public											
Marché public											

Inactif

Faible

Moyen

Élevé

Investissement à l'extérieur du Québec

Retrait de plusieurs joueurs engagés dans l'amorçage

Peu de joueurs présents en capital d'expansion

Fonds régionaux	GTI Capital
Fondaction	Foragen
SkyPoint	Miralta
Sociétés Innovatech	BDC
Technocap	Télésystème (Telsoft)
Lugo Ventures	Capital de risque Desjardins
Novacap	Genechem
Fonds de Solidarité	CDP-Technologies
RBC Capital (n'investit plus en direct)	Picchio Pharma
SGF	
TSX	NASDAQ

Source : Innovatech du Grand Montréal et Secor

CONSTATS

L'intervention gouvernementale en matière de développement régional touche un éventail de préoccupations très large. Elle fait appel à une gamme variée de gestes de différentes natures visant la rétention des personnes en région, le maintien de services publics de qualité, le soutien aux communautés et diverses mesures d'aide au développement économique : qualification de la main-d'œuvre, amélioration des infrastructures et aide à l'entreprise ou à l'innovation.

Les questions spécifiques liées au financement des entreprises en région doivent être examinées dans l'optique où elles constituent un des nombreux éléments de l'ensemble des interventions liées au développement régional. Il importe d'arrimer celles-ci les unes aux autres si on veut concourir utilement au maintien de la vitalité et à la prospérité économique des régions.

En matière de financement d'entreprises en région, le groupe de travail considère que des mesures adaptées sont requises et que celles-ci devraient favoriser le développement d'une synergie où les forces et le dynamisme propres de la région, et, en particulier, de la communauté d'affaires pourront s'exprimer et contribuer à maximiser les impacts des interventions publiques. Les mesures d'appui proposées doivent être bien ciblées de sorte qu'elles ne se superposent pas les unes aux autres ou ne viennent pas interférer dans des créneaux où le secteur privé est en mesure d'assurer une présence efficace.

L'offre de capital de développement en région

Détails en annexe 1, page 55

- En région, on note une faible présence du secteur privé dans le créneau des petits financements, laquelle peut s'expliquer par des niveaux élevés de risque et des coûts importants de transaction mais aussi par une forte présence d'acteurs publics sur le marché.
- L'offre québécoise de capital de développement en région se caractérise en effet par la présence de plusieurs familles de fonds locaux et régionaux qui dépendent avant tout de mesures d'appui public, qui prennent la forme d'incitatifs fiscaux ou d'apports directs de fonds.
- Cette situation fausse les règles usuelles du marché et crée une dynamique qui laisse peu d'espace au secteur privé, une situation en porte-à-faux par rapport à la volonté clairement exprimée par le milieu régional, et ses gens d'affaires, de se prendre davantage en main, et ce, en fonction de leurs propres priorités.

Une nouvelle approche à privilégier

- Si une présence publique significative est, sans contredit, nécessaire dans le marché du financement de petite et moyenne envergure des entreprises en région, le groupe de travail considère essentiel de chercher à susciter une participation active du secteur privé, qui est actuellement pratiquement absent de ce créneau d'activités.
- Il faut s'éloigner d'un type d'intervention basé presque uniquement sur un effort public direct et poser les gestes requis pour favoriser le développement d'un partenariat avec le milieu des affaires de chacune des régions qui a fortement exprimé le désir de se prendre davantage en main.
- Un réexamen de l'approche actuelle est d'autant plus nécessaire que, conformément à l'échéancier initial de cinq ans fixé en 1998 aux Fonds locaux d'investissement (FLI), les sommes prévues à ce programme ont maintenant pratiquement toutes été prêtées aux centres locaux de développement (CLD). Ces prêts devront être remboursés à compter de 2005.
- Il y a donc une occasion à saisir pour changer la dynamique actuelle et adopter une nouvelle approche qui s'inspirerait des expériences étrangères, où plusieurs gouvernements ont maintenant recours, à des degrés divers, à des interventions ciblées et indirectes, donc moins coûteuses, afin de favoriser l'émergence de fonds privés dans le créneau des petits financements en région.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir en région un outil de financement souple et adapté de manière à combler adéquatement les besoins des entreprises en situation de démarrage et financer les projets de petite taille en région.
- Faire une plus grande place au secteur privé, notamment aux gens d'affaires des régions, tant en matière de financement que de gestion des fonds de capital de risque et privilégier les formules prévoyant un meilleur et sain partage des risques entre les entrepreneurs et les investisseurs.
- Créer un environnement permettant une gestion plus axée sur les forces du marché de manière à faciliter le relais entre la communauté d'affaires régionale et les intervenants situés plus en aval dans la chaîne de financement et, ainsi, être en mesure de mieux accompagner les entreprises à haut potentiel tout au long de leur développement.

APPROCHE RETENUE

Mise en place des conditions requises pour permettre la création de fonds mixtes régionaux polyvalents gérés par le secteur privé, les « fonds d'initiatives régionales » (FIR)

- Susciter la création, dans toutes les régions du Québec, de « fonds d'initiatives régionales » (FIR) alimentés par des capitaux publics et privés et ayant pour objet le financement de projets de petite taille pour des entreprises nouvelles ou déjà existantes.
- Vu l'absence de masse critique en région, ne pas spécialiser ces fonds dans un créneau spécifique mais plutôt prévoir des fonds polyvalents capables d'appuyer des entreprises œuvrant dans différents secteurs et offrant un bon potentiel de croissance de même que des perspectives intéressantes de rendement. Il est à prévoir que la composition sectorielle de chacun de ces fonds pourra différer substantiellement d'une région à l'autre.

- Limiter les activités de ces fonds à des investissements ne dépassant pas 300 000 dollars, incluant les réinvestissements, de manière à ne pas entrer en concurrence directe avec les intervenants situés en aval dans la chaîne de financement et qui assurent déjà une présence adéquate.
- De façon à offrir un maximum de souplesse et à tenir compte du fait que les entrepreneurs sont parfois réticents à partager la propriété de leur entreprise, autoriser les gestionnaires de ces fonds à recourir à l'équité, à la quasi-équité (débentures) ou aux prêts non garantis pour répondre aux besoins de financement des entreprises.
- Confier la gestion de ces fonds aux gens d'affaires de chaque région, qui connaissent mieux que quiconque le tissu industriel de leur milieu respectif et disposent des réseaux de contacts requis pour susciter l'émergence de projets rentables et superviser le développement des entreprises.
- Prévoir une taille minimale de 3 millions de dollars par fonds de sorte que ceux-ci disposent d'une masse critique suffisante pour leurs opérations.

Mesures incitatives: l'approche par levier

- Il est clair, notamment à la lumière des expériences étrangères, que des mesures «incitatives» adaptées au contexte spécifique des régions doivent être mises en place si on veut attirer le secteur privé (particuliers, sociétés et banques) dans le créneau du marché du financement des petits projets en région.

Dans cette perspective, le groupe de travail considère particulièrement intéressante l'approche adoptée par plusieurs pays industrialisés, États-Unis, Israël, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, etc., et qui a pour objet d'inciter le secteur privé à s'engager activement dans la gestion et le financement de fonds de capital de risque à vocation régionale.

Le groupe de travail ne préconise pas de transposer intégralement ces modèles au Québec mais propose plutôt de s'en inspirer et de les adapter au contexte institutionnel québécois en retenant les lignes directrices suivantes de l'approche:

- La mise de fonds du gouvernement, qui prendrait la forme de prêts, est supérieure à celle du privé: pour chaque dollar investi par le privé, le gouvernement apporte une contribution de 2\$, jusqu'à concurrence d'un montant maximal prédéterminé, ce qui constitue un levier financier intéressant pour les investisseurs privés (particuliers, entreprises, banques...)
- Le secteur privé est le seul qui participe aux profits. Le gouvernement ne recherche qu'un rendement minimal lui permettant de récupérer sa mise et de couvrir le coût des fonds, ce qui permet d'accroître substantiellement le rendement financier obtenu par les investisseurs privés. En contrepartie, les investisseurs privés assument entièrement les éventuelles pertes.
- À ces modalités, pourrait également s'ajouter la possibilité d'offrir au secteur privé de racheter, pour un projet donné, la part du gouvernement à des conditions préférentielles.
- Cette approche comporte de multiples avantages:
 - Elle permet à la communauté d'affaires régionale de mieux prendre en main son développement en s'engageant dans le financement d'entreprises en situation de démarrage et le financement de petits projets.
 - Elle favorise le développement en région d'une expertise en matière de financement et d'appui aux nouvelles entreprises de même que, plus généralement, d'un milieu d'affaires plus dynamique qui assurera, en s'appuyant sur les exigences du marché, un développement plus viable et soutenu. Ce milieu d'affaires pourra ainsi participer davantage à l'accroissement de la richesse régionale.

- Elle incite le secteur privé à créer des sociétés de capital de risque à vocation régionale pour intervenir dans des créneaux à risque plus élevé (projets de démarrage) où l'on retrouve généralement peu d'investisseurs privés ou pas du tout.
- Elle encourage fortement les investisseurs à être sélectifs dans le choix des projets, à s'engager activement dans la valorisation des entreprises à haut potentiel et à favoriser leur autonomie financière de sorte à pouvoir retirer leur capital-actions pour bénéficier pleinement de l'incitatif gouvernemental, à savoir la propriété des profits générés par la société de capital de risque.
- Elle propose un mode de gestion privée plus axé sur le rendement que le modèle actuel, qui privilégie la subvention, ce qui permet d'ajuster plus facilement les missions et objectifs des investisseurs avec ceux des autres sociétés de capital de risque situées plus en aval dans la chaîne de financement. L'approche proposée facilite ainsi le relais avec les investisseurs privés situés plus en aval dans la chaîne de financement qui pourront à leur tour propulser les entreprises à haut potentiel plus loin dans leur développement.

Nouveau rôle d'appui au développement des régions pour Investissement Québec

- Gestion par Investissement Québec des responsabilités de l'État relatives à la mise en place des FIR :
 - analyser les demandes d'accréditation des sociétés privées désirant créer un FIR;
 - consentir aux FIR créés les prêts correspondant à l'apport gouvernemental prévu;
 - suivre les activités des FIR pour s'assurer qu'elles s'inscrivent à l'intérieur des paramètres établis par le gouvernement.

Comité *ad hoc* sur les incitatifs fiscaux et les assouplissements réglementaires

- De façon à susciter une participation adéquate et suffisante du secteur privé aux nouveaux fonds d'initiatives régionales (FIR) et à l'instar de ce qui a été fait dans de nombreux pays, le groupe de travail considère essentiel d'examiner l'opportunité et la faisabilité de la mise en place de mesures fiscales.
- Le groupe de travail propose que le comité *ad hoc* regroupant des représentants du ministère des Finances du Québec, du ministère du Développement économique et régional et du milieu des affaires dont la mise en place est recommandée au chapitre précédent examine également la question des mesures fiscales qui pourraient être mises en place pour augmenter l'attrait des FIR pour les investisseurs potentiels.

Arrimage des différentes interventions gouvernementales

- Il importe d'arrimer le mieux possible les interventions des différents acteurs engagés dans le domaine du financement des entreprises en région et de mettre en place un environnement favorisant le développement d'une dynamique de partenariat. Pour y arriver, l'attribution de rôles complémentaires à chacun des différents acteurs constitue certainement un atout de taille. Dans cette perspective, il y a lieu, selon le groupe de travail, de :
 - rappeler qu'au chapitre 6 de ce rapport, il est proposé que le gouvernement cède les actifs de la société Innovatech Régions ressources, ce qui permettra de laisser plus de place aux autres joueurs déjà présents et occupant efficacement le segment de marché où se situe cette société, à savoir la modernisation d'entreprises déjà en place et œuvrant dans des secteurs traditionnels (technologies industrielles);
 - favoriser une approche selon laquelle les CLD, de par leur mission de base d'appui aux entrepreneurs et leurs capacités d'agir à titre de conseillers pour mieux définir et encadrer les projets, constituent une porte d'entrée naturelle pour les projets, qui pourront bénéficier du financement provenant des FIR.

- Par ailleurs, il nous faut bâtir à partir des consensus régionaux acquis grâce aux efforts de concertation que le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) a su canaliser en favorisant l'identification de créneaux d'excellence en partenariat direct avec la communauté d'affaires régionale. À propos du projet ACCORD, le groupe de travail veut souligner que :
 - les caractéristiques des FIR proposés, tablant sur un partenariat avec la communauté d'affaires régionale, paraissent naturellement s'inscrire en continuité de l'approche générale du projet ACCORD ;
 - le recentrage des activités de la SGF proposé ailleurs dans ce rapport incite le groupe de travail à penser que le rôle de soutien et d'expertise qu'on voulait confier à la SGF dans le cadre du projet ACCORD pourrait avantageusement être joué par le MDER ;
 - la mise en oeuvre des projets de développement découlant du projet ACCORD devrait s'appuyer sur un ou plusieurs acteurs qui s'occupent déjà de financement d'entreprises, que ce soit les joueurs du secteur privé, la SGF, Investissement Québec ou les FIR.
- Enfin, Investissement Québec pourra appuyer les FIR dans leurs démarches de prospection en vue d'attirer en région des investisseurs étrangers.

Besoins financiers

- Il est prévu que les FIR devraient avoir une taille minimale de trois millions de dollars, dont deux millions seraient fournis par le gouvernement.
- La mise en place d'un FIR dans chacune des 17 régions du Québec demanderait à terme un apport gouvernemental de près de 35 millions de dollars, soit les deux tiers de l'enveloppe totale requise de 51 millions. Les montants nécessaires pourraient toutefois être plus élevés, puisque certains FIR pourraient être d'une plus grande taille et que, dans certaines régions, plus d'un FIR pourrait être créé.

MESURES PROPOSÉES

- Mise en place des conditions requises pour permettre la création, dans toutes les régions du Québec, de « fonds d'initiatives régionales » (FIR) :
 - si approprié, il pourra y avoir plus d'un FIR dans une région donnée ;
 - si approprié, un réinvestissement pourra être consenti à un FIR donné.

Gestion des FIR selon les balises suivantes :

- champ d'intervention polyvalent ;
- financement d'entreprises situées dans la région associée au fonds ;
- financement d'entreprises nouvelles ou déjà existantes ;
- contribution maximale par projet de 300 000 \$ (incluant les réinvestissements) ;
- gestion du fonds par une société en commandite privée ;
- contribution minimale du secteur privé de 1 million de dollars par fonds ;
- versement des fonds publics lorsque le fonds est constitué et prêt à investir.

- Mesures incitatives associées aux FIR :
 - apport de fonds gouvernementaux selon un multiple des capitaux privés investis ;
(pour chaque dollar investi par le secteur privé, apport de 2 \$ du secteur public)
 - profits conservés par le secteur privé qui est responsable des pertes ;
 - recouvrement par le gouvernement de sa mise plus un rendement minimal ;
 - rachat possible par le secteur privé de la part de l'État, à conditions préférentielles.
- Mise en place des FIR par Investissement Québec
(Accréditation, prêts et suivi des activités des FIR)

LES FONDS LOCAUX ET RÉGIONAUX « PUBLICS »

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec:

Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi – SOLIDE: La SOLIDE gère un fonds d'investissement pour aider les entreprises à créer ou maintenir des emplois. Des ententes confient la gestion de certaines SOLIDE aux CLD locaux (60 environ) et aux SADC (20 environ). Soulignons que 35 SADC participent financièrement aux SOLIDE. La SOLIDE peut investir sous forme de prêts participatifs ou d'autres formes entre 5 000 dollars et 50 000 dollars dans des projets de démarrage ou d'expansion d'entreprises.

Fonds régionaux de solidarité: Les 17 fonds régionaux de solidarité peuvent réaliser, sous forme de capital-actions ou de prêts, des investissements de 50 000 dollars à 500 000 dollars dans des entreprises de démarrage, aux premiers stades de développement, en croissance ou en redressement, principalement dans les secteurs manufacturier et tertiaire. Des investissements peuvent même atteindre 750 000 dollars dans des rondes subséquentes de financement.

Desjardins:

Capital régional et coopératif: Grâce aux 13 établissements (bientôt 16) de son gestionnaire, Capital régional et coopératif Desjardins réalise, sous forme de capital-actions ou de débentures, des investissements de 125 000 dollars à 20 millions de dollars dans des entreprises en phase de prédémarrage, démarrage, croissance et maturité dans presque tous les secteurs d'activité sur tout le territoire du Québec.

Gouvernement du Québec:

Fonds locaux d'investissement (FLI): Le Québec compte 118 CLD, qui gèrent le Fonds local d'investissement (FLI), totalisant depuis cinq ans 117 millions de dollars, 4,7 millions de dollars étant disponibles en 2003-2004. Les CLD disposent aussi du Fonds Jeunes promoteurs et du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale, consolidation des entreprises d'économie sociale.

Innovatech Régions ressources: Le territoire d'Innovatech Régions ressources comprend essentiellement les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Celle-ci investit principalement dans les secteurs des technologies industrielles. Son portefeuille, d'une valeur de 33 millions de dollars, compte 40 entreprises.

Gouvernement fédéral:

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC): On compte au Québec 57 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et 10 centres d'aide aux entreprises (CAE) situés dans les centres urbains. Chaque SADC est autonome et offre à la fois conseils et financement aux entrepreneurs. Les SADC disposent d'un fonds d'investissement moyen de 2,3 millions de dollars et d'un fonds jeunesse d'environ 320 000 dollars. De plus, pour réaliser leur mandat, elles peuvent compter sur divers programmes et outils tels que des programmes d'emplois jeunesse et le Programme d'accès communautaire. Les SADC ont 140 millions de dollars d'actifs prêtés aux petites et moyennes entreprises.